

**PSB INDUSTRIES**  
**Emballage**  
**et chimie**  
**de spécialités**  
**Rapport financier 2012**



# PSB INDUSTRIES

## Rapport financier 2012 Sommaire

*Organisation du Groupe* **P.2**

*Carnet de l'actionnaire* **P.4**

*Rapport de gestion* **P.6**

*Comptes consolidés* **P.32**

*Annexe aux comptes consolidés* **P.38**

*Comptes sociaux* **P.82**

*Annexe aux comptes sociaux* **P.85**

*Gouvernance* **P.96**

*Projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2013* **P.104**

*Sommaire d'accès rapide* **P.115**

# Chapitre 1

## Organisation du groupe

### 1. Composition du comité exécutif

Un comité exécutif groupe a été mis en place en 2012. Il répond à la volonté de créer un organe de gouvernance opérationnelle autour d'Olivier Salaun. Il regroupe le président de PSB Industries, les présidents des trois pôles, le directeur financier du groupe.

	Age	Nationalité	Date d'entrée en fonction
<b>Olivier Salaun</b> Président Directeur Général	41 ans	française	2012
<b>Didier Mangin</b> Directeur Financier	53 ans	française	2012
<b>Fabrice Baravaglio</b> Président (emballage cosmétique parfumerie)	42 ans	française	2012
<b>Sylvain Raux</b> Président (emballage sur mesure)	46 ans	française	2012
<b>Denis Deruelles</b> Président (chimie de spécialités)	60 ans	française	2012

### 2. Activités du groupe

Le groupe est organisé, pour les besoins du management, en secteurs d'activité déterminés en fonction de la nature des produits et services rendus, et compte les trois secteurs opérationnels suivants :

- l'activité emballage cosmétique parfumerie (Texen) spécialisée dans l'injection plastique et le parachèvement,
- l'activité emballage sur mesure (CGL Pack) spécialisée dans la conception et la fabrication d'emballages thermoformés sur mesure pour des produits de grande consommation,
- l'activité chimie de spécialités (Baikowski) spécialisée dans la production de poudres et de formulations liquides à base d'alumine ultra-pure.

Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels.

### 3. Organigramme simplifié du groupe

Les pourcentages d'intérêts sont mentionnés dans la note 3 en page 49.



## 4. Communication

### 4.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités sont disponibles sur le site internet du groupe [www.psbindustus.com](http://www.psbindustus.com).

Elles peuvent également être obtenues par :

téléphone : 33.(0)4.50.09.00.02,  
e-mail à [finance@psbindus.com](mailto:finance@psbindus.com),  
courrier à l'adresse de PSB Industries (BP 22 - 74001 Annecy Cedex).

### 4.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site «[www.lesechos-comfi.fr](http://www.lesechos-comfi.fr)» et sur celui du groupe «[www.psbindustus.com](http://www.psbindustus.com)».

	date
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin décembre 2011	13/01/12
Chiffre d'affaires année 2011*	11/01/12
Résultats année 2011*	14/03/12
Rapport financier annuel 2011	14/03/12
Gouvernement d'entreprise 2011	23/03/12
Contrôle interne 2011	23/03/12
Honoraires des commissaires aux comptes 2011	23/03/12
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012*	11/04/12
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale	03/05/12
Information financière trimestrielle au 31/03/2012	10/05/12
Descriptif du programme de rachat d'actions	04/06/12
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin juin 2012	05/07/12
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2012*	11/07/12
Résultats du 1er semestre 2012*	21/08/12
Rapport financier semestriel 2012	21/08/12
Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2012	10/10/12
Nomination d'Olivier Salaun à la tête du groupe PSB Industries	10/10/12
Information financière trimestrielle au 30/09/2012	14/11/12

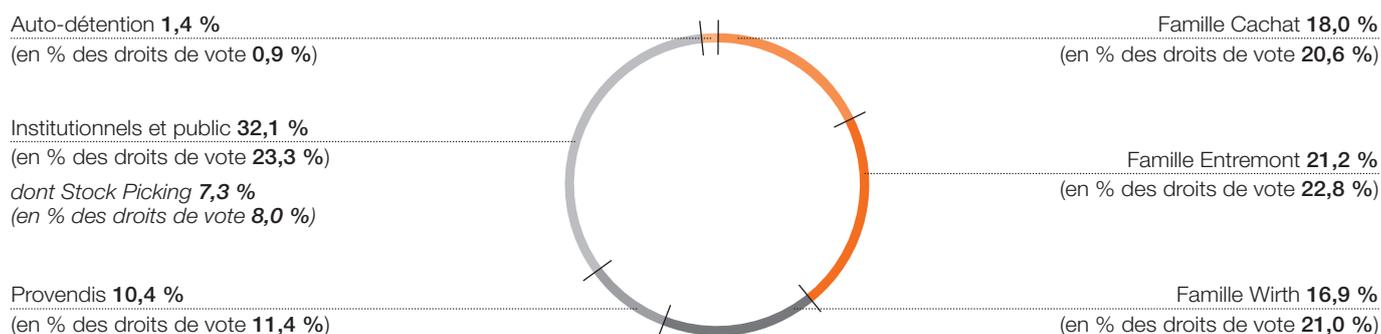
\* Ces informations ont également été publiées dans le journal «Les Echos».

# Chapitre 2

## Carnet de l'actionnaire

### 1. Répartition de l'actionariat

Selon les dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-11 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires sont les suivants :



(en % des droits de vote) : les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les familles Cachat, Entremont et Wirth agissent de concert.

Certains actionnaires ont en application de l'article 885B du CGI signé en 2012 des engagements collectifs de conservation des titres (note 6.3 page 15).

### 2. Renseignements valeur

Capital	7 350 000
Date d'introduction premier marché	1955
Code ISIN	FR0000060329
Classification ICB	2000 (Industries)
Coté NYSE Euronext à Paris	Compartiment C
Code Reuters	PSBP.PA
Code Bloomberg	PSB FP

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, PSB Industries a confié à Oddo Corporate Finance la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.

### 3. Renseignements boursiers

#### 3.1. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE PSB INDUSTRIES EN 2012



### 3.2. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	2012	2011	2010
Nombre d'actions	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre de titres échangés	270 754	360 451	482 399
Capitaux échangés (en K€)	6 449	9 867	11 052
Cours le plus haut (en €)	28,70	30,47	27,50
Cours le plus bas (en €)	19,60	19,30	16,10
Dernier cours de l'année (en €)	20,79	20,26	27,01
Capitalisation boursière en fin d'exercice (en millions d'euros)	76	74	99
Moyenne des capitaux échangés par séance (milliers d'euros)	25	38	43

#### Données par action

Ces données sont calculées en tenant compte du nombre moyen d'actions propres détenues par la société.

	2012	2011	2010
Capitaux propres	24,68	23,60	22,07
Résultat net	2,80	3,15	2,93
Dividende	1,20*	1,55	1,45

\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2013.

Le conseil d'administration en date du 16 novembre 2012, conformément aux articles L232-12 alinéa 2 du code de commerce et R232-17 dudit code, a décidé de répartir un acompte sur dividende d'un montant de 0,50 € au titre des 3 675 000 actions qui composent le capital social, soit un dividende de 1 837 500 € (sous réserve des actions détenues par la société), à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cet acompte a été mis en paiement au siège social à compter du 10 janvier 2013. L'acompte sur dividende versé en janvier 2012 était de 0,70 € par action.

### 3.3. AUTRES INFORMATIONS

PSB Industries participe chaque année à la journée valeur moyenne organisée par Oddo Midcap et présente des comptes annuels et semestriels à la communauté financière lyonnaise et parisienne.

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale.  
( 32, rue du Champ de Tir, BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3).

L'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire aura lieu à L'Impérial Palace (Allée de l'Impérial - 74 000 Annecy) de PSB Industries le 27 mai 2013 à 10h00.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire, suivant l'article 44 de nos statuts et en application de la loi, pour vous présenter notamment les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rappel des principes comptables et règles de consolidation, ainsi que les annexes ci-après, vous donneront, nous l'espérons, tous les renseignements qui vous seront utiles pour juger de la situation de l'entreprise.

### 1. Analyse des résultats consolidés du groupe

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'élève à 248,1 millions d'euros, en progression de 1,2 % (0,0 % à taux de change constant). Avec un résultat opérationnel de 17,2 millions d'euros, la rentabilité opérationnelle atteint 6,9 %.

Le coût de l'endettement financier net est de 2,9 millions d'euros et représente 16,6 % du résultat opérationnel.

Le résultat net part du groupe de PSB Industries s'élève à 10,2 millions d'euros, soit 4,1 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA atteint 33,4 millions d'euros soit 13,4 % du chiffre d'affaires.

Les investissements industriels nets sont de 25,5 millions d'euros et représentent 10,3 % du chiffre d'affaires.

L'endettement net est de 92,8 millions d'euros et représente 104 % des fonds propres (96 % en 2011) et 2,8 années d'EBITDA.

Ce haut niveau d'investissement offre au groupe PSB Industries de puissants leviers de développement tant en France qu'à l'international.

#### EMBALLAGE COSMÉTIQUE PARFUMERIE (TEXEN)

Portée par la bonne dynamique du luxe et par la croissance américaine cette activité a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 156,4 millions d'euros, en progression de 4,3 % (2,9 % à taux de change constants). Elle a par ailleurs effectué une percée sur le marché des spiritueux haut de gamme qui offre un potentiel de croissance élevé.

Le résultat opérationnel atteint 12,7 millions d'euros et représente 8,1 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA atteint 22,0 millions d'euros soit 14,1 % du chiffre d'affaires, et les investissements industriels nets sont de 12,7 millions d'euros.

#### EMBALLAGE SUR MESURE (CGL PACK)

Malgré une saison estivale peu favorable cette activité a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 50,3 millions d'euros, stable par rapport à 2011 (<0,6>%). Ce groupe a été récompensé par un « innovation award » décerné lors du salon emballage 2012 et qui confirme son caractère innovant qui devrait lui permettre de renouer avec la croissance en 2013.

Le résultat opérationnel atteint 3,3 millions d'euros, soit 6,5 % des ventes.

L'EBITDA est de 6,0 millions d'euros soit 11,9 % du chiffre d'affaires et les investissements sont de 3,8 millions d'euros.

#### CHIMIE DE SPÉCIALITÉS (BAIKOWSKI)

La bonne croissance des marchés historiques (éclairage + 14 %, horlogerie + 4 %) n'a pas permis de compenser la baisse sur le marché des saphirs pour LED dont le redémarrage devrait se produire à partir du second semestre 2013. Dans ce contexte le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 41,5 millions d'euros en retrait de <7,3>% (<9,3>% à taux de change constants).

Le résultat opérationnel s'établit à 2,7 millions d'euros et représente 6,5 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA est de 6,7 millions d'euros soit 16,1 % du chiffre d'affaires, et les investissements se sont élevés à 8,8 millions d'euros.

La nouvelle ligne aux USA qui est en cours de qualification ainsi que la poursuite du développement en Chine devraient permettre à cette activité de trouver des relais de croissance dès 2013.

### 2. Analyse des comptes sociaux

Le conseil d'administration, après avoir constaté que le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevait à 4 691 865,81 €, propose à l'assemblée générale qu'un montant de 4 410 000 € soit distribuée à titre de dividende aux actionnaires et que le solde soit affecté au compte autres réserves.

Distribution à titre de dividendes aux actionnaires	4 410 000,00 €
Affectation au compte autres réserves	281 865,81 €
<b>Total bénéfice distribuable</b>	<b>4 691 865,81 €</b>

Etant précisé que sur ce dividende de 1,20 € par action, il a déjà été payé 0,50 € à compter du 10 janvier 2013, sous forme d'un acompte (soit 1 837 500 € sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre) conformément à la décision du conseil d'administration du 16 novembre 2012 ; seul le solde soit 0,70 € par action reste dû (soit au total 2 572 500 €, sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre), lequel sera mis en paiement à compter du 3 juin 2013.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu à :

- à une retenue à la source de 15,50% au titre des prélèvements sociaux ;
- à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 21 %, sauf demande de dispense du bénéficiaire lorsque son revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, veufs ou divorcés) ou 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2011	1,55	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2010	1,45	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2009	1,00	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

### 3. Faits marquants postérieurs à la clôture

Fabrice Baravaglio a été nommé Président de Texen (emballage cosmétique parfumerie).

### 4. Perspectives pour l'année 2013

Sur l'ensemble de l'année 2013 la progression des ventes devrait être proche de 5 % avec une progression plus forte dans le métier de la chimie.

La rentabilité opérationnelle devrait être en amélioration par rapport à 2012, aux alentours de 8 %.

L'optimisation des investissements ainsi que le projet relatif à l'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement lancé fin 2012 et qui se poursuivra sur l'exercice 2013 devraient se traduire par une nette amélioration du Free Cash Flow et par une baisse du ratio d'endettement net sur fonds propres.

### 5. Gouvernement d'entreprise

#### 5.1. APPLICATION DU PRINCIPE INSTAURANT PROGRESSIVEMENT UNE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

En application de l'article 225-18-1 du Code de Commerce, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 20 % à compter de la première assemblée qui se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, 40 % pour la première qui se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, étant précisé que compte tenu de la démission en 2012 de Monsieur Jean-Baptiste Bosson et de la cooptation en remplacement par le conseil d'administration de Monsieur Olivier Salaun, laquelle est soumise à votre ratification, il y a lieu, comme condition, en l'absence actuelle d'administrateur de sexe féminin, à la nomination d'au moins un administrateur de sexe féminin.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 5.2. COMPOSITION, MANDATS ET FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date de démission du mandat
<b>Jean-Baptiste Bosson</b> <b>Président du conseil d'administration</b>	70 ans	française	1991	09/10/2012

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
administrateur gérant représentant permanent de PSB Services en tant qu'administrateur président vice-président du conseil de surveillance membre du conseil de surveillance	Lyon Pôle Bourse, Lyon place financière et tertiaire PSB Services, Kidder Minster PSB Trésorerie Lyon Pôle Bourse Siparex Croissance Sigefi Nord Gestion , Siparex Développement

Mandats et fonctions échus au cours de l'exercice	
directeur général représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration administrateur	PSB Industries Baikowski, Texen CGL Pack Service

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Olivier Salaun</b> <b>Président du conseil d'administration</b>	41 ans	française	09/10/2012	2015 (statuant sur les comptes de 2014)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
directeur général administrateur gérant	PSB Industries Texen holding, INP Pagora PSB Services, SCI Casador

Mandats et fonctions échus au cours de l'exercice	
président vice président administrateur directeur du conseil d'administration directeur général	Association Technique de l'Industrie Papetière (ATIP) Ahlstrom Food Ahlstrom Tampere (Finlande) Ahlstrom Yulong (Chine) Ahlstrom specialties

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Majest, représenté par Jean-Claude Cachat</b> <b>Administrateur</b>	76 ans	française	1978	2017 (statuant sur les comptes de 2016)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
président du conseil d'administration membre du conseil de surveillance gérant	association Odes Sivalbp société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES), Jeanchrigest, Juligest, Emmagest, Jemagest, Majest

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	
administrateur président du conseil de surveillance	TV8 Mont-Blanc Sivalbp

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Julien Cachat</b> <b>Administrateur</b>	42 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
directeur général adjoint administrateur	Majest Baikowski, CGL Pack Service, Texen

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	
directeur responsable de site membre du conseil de surveillance	CGL Pack Annecy Lecot Sivalbp

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>François-Xavier Entremont</b> <b>Administrateur</b>	41 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
président directeur général cogérant administrateur	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) MB Investissement Baikowski, CGL Pack Service, Texen, Celinor

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	
représentant permanent en tant qu'administrateur	MB Investissement

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Jacques Entremont</b> <b>Administrateur</b>	73 ans	française	1984	2014 (statuant sur les comptes de 2013)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
administrateur	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir)
membre du conseil de surveillance	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	
membre du conseil de surveillance	Banque de Vizille

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date de démission du mandat
<b>Sabine Entremont</b> <b>Représentante permanente de MB Investissement, administrateur</b>	46 ans	française	2010	09/03/2012

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
administrateur	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir)
cogérante	MB Investissement
gérante	Epures, Deux pieds Deux pouces

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Stéphane Rosnoblet</b> <b>Administrateur</b>	44 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
président du directoire	Provencia Novel, Proxima
président	Provencia Novel, Proxima, Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)
directeur général	société d'exploitation Provencia, Mitaz Distribution
représentant de Provencia Novel au conseil de direction	société d'exploitation Provencia
représentant de SE Provencia au conseil d'administration	CDIS
représentant de SE Provencia, directeur général	CDIS
représentant de société d'exploitation Provencia, présidente	Duparc et Geslin, Procared, Douvaine Distri, Rochette Distribution
représentant de Provendis SA, présidente	Genevois distribution, La Novaz distrib
représentant de Provencia Novel, présidente	SAS Bernard
représentant de Provendis SA, directeur général	Alpadistri, Val 4
gérant	SNC Provendis Services, SC Latour
administrateur	Baikowski, CGL Pack Service, Texen

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés étrangères</b>
membre du directoire	Provendis SA

<b>Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années</b>	<b>Noms des sociétés françaises</b>
président	Bernard, Duparc et Geslin, Proxima, Rochette Distribution, Stefano, Val 4
vice-président du conseil de surveillance	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)
directeur général	CDIS, Provendis, Provencia Novel, Val 4, Procared
administrateur	Faraglia
représentant permanent de Provendis	Mitaz Distribution
représentant de Provendis SA, présidente	Ets Bertholon frères
représentant de Provendis SA, directeur général	Douvaine Distri

	<b>Age</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
<b>Roger Rosnoble</b> <b>Représentant permanent de Provendis, administrateur</b>	72 ans	française	2010	2014 (statuant sur les comptes de 2013)

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés françaises</b>
président du conseil de surveillance	Provencia Novel, Proxima
directeur général	société d'exploitation Provencia
représentant de Provendis, membre et présidente du conseil de direction	société d'exploitation Provencia
représentant de Provendis, administrateur	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)

<b>Autres mandats et fonctions en cours</b>	<b>Noms des sociétés étrangères</b>
président du conseil de surveillance	Provendis SA

<b>Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années</b>	<b>Noms des sociétés françaises</b>
président	Faraglia, Mitaz distribution, Genevois Distribution, Thônes distribution, de Chamtour, de la société d'exploitation Provencia, de Provencia novel
président suppléant	Stefano
directeur général	Faraglia, Mitaz distribution, Proxima, Provencia Novel, Alpadistri, Bernard, Douvaine distribution, Duparc et Geslin, de Val 4, Provencia
administrateur	Banque Populaire des Alpes
gérant	Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, des Chauvets, du Puy Saint Martin, les Roses, les Salines, Sodevim, de la Vénétie, le Vorgeray, et de C.Pro
représentant de Provendis, présidente des sociétés	Proved, Val 4, Procared
président du conseil de surveillance	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD), société d'exploitation Provencia, Provencia Novel

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Alain Wirth</b> <b>Administrateur</b>	69 ans	française	1984	2014 (statuant sur les comptes de 2013)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
administrateur gérant	CGL Pack Service Wapi, Wara, Finawi, Raf, HPF, La Rapière et du Palais

Mandats et fonctions échus au cours de l'exercice	
directeur général délégué administrateur	PSB Industries Baikowski, Texen,

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années	
président  représentant légal de CGL Pack Service, présidente de la société	CGL Pack Annecy, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient, Relais Industries CGL Pack Chalon (dissoute en juin 2007).

	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Raphaël Wirth</b> <b>Administrateur</b>	46 ans	française	2010	2016 (statuant sur les comptes de 2015)

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés françaises
auto-entrepreneur	Raphaël Wirth

### 5.3. MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS

en euros	2012	2011
Jean-Baptiste Bosson	17 000	16 000
Jean-Claude Cachat	17 000	16 000
Julien Cachat	17 000	16 000
François-Xavier Entremont	17 000	16 000
Jacques Entremont	17 000	16 000
MB Investissement	-	-
Stéphane Rosnoble	17 000	16 000
Roger Rosnoble	17 000	16 000
Alain Wirth	17 000	16 000
Raphaël Wirth	17 000	16 000

#### 5.4. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE (EN EUROS)

Pour Jean-Baptiste Bosson	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	399 007	309 758
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>399 007</b>	<b>309 758</b>

Pour Jean-Baptiste Bosson	2012		2011	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	289 146	289 146	282 981	282 981
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (prime de départ)	83 000	-	NA	NA
Jetons de présence	17 000	17 000	16 000	16 000
Avantages en nature*	9 861	9 861	10 777	10 777
<b>Total</b>	<b>399 007</b>	<b>316 007</b>	<b>309 758</b>	<b>309 758</b>

\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Pour Olivier Salaun	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	204 808	NA
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>204 808</b>	<b>NA</b>

Pour Olivier Salaun	2012		2011	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	26 308	26 308	NA	NA
Rémunération variable	-	-	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	178 500	*120 000	NA	NA
Jetons de présence	-	-	NA	NA
Avantages en nature	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>204 808</b>	<b>146 308</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

\* welcome bonus

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

Pour Alain Wirth	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	22 320	82 179
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>22 320</b>	<b>82 179</b>

Les montants dus (rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement) et versés (intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice) sont identiques.

Pour Alain Wirth	2012	2011
Rémunération fixe	5 320	63 840
Rémunération variable	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA
Jetons de présence	17 000	16 000
Avantages en nature*	NA	2 339
<b>Total</b>	<b>22 320</b>	<b>82 179</b>

\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

## 6. Informations sur le capital

### 6.1. RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

La répartition de l'actionnariat est donnée en page 4 du rapport financier.

### 6.2. OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS PAR LES DIRIGEANTS

Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
<i>Pour Jean-Baptiste Bosson</i>			
28/08/2012	Cession	200	27,40 €
29/08/2012	Cession	960	27,14 €
30/08/2012	Cession	340	27,07 €
<i>Pour Jean-Claude Cachat</i>			
04/07/2012	Acquisition	449	26,87 €
<i>Pour Alain Wirth</i>			
11/01/2012	Acquisition	200	20,47 €
11/01/2012	Acquisition	325	20,46 €

### 6.3. ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L 225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB Industries sont décrites dans la partie «répartition de l'actionariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Certains actionnaires de la société PSB Industries ont, en application de l'article 885 I B du code général des impôts, signé le 27 décembre 2012 des engagements collectifs de conservation de titres aux termes desquels ils se sont engagés à conserver au total 2 012 391 actions PSB Industries représentant, au jour de la signature desdits engagements, plus de 20 % des actions composant son capital et plus de 20 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Ces engagements collectifs ont été conclus pour une durée minimum de 2 ans.

Il est précisé que ces engagements collectifs ont été signés par les membres suivants du conseil d'administration de la société PSB Industries :

Monsieur Olivier Salaun Président du conseil d'administration, monsieur François-Xavier Entremont administrateur, monsieur Jacques Entremont administrateur, monsieur Alain Wirth administrateur, monsieur Raphaël Wirth administrateur, la société Majest administrateur.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

### 6.4. AUTRES INFORMATIONS

#### 6.4.1. Utilisation de l'autorisation de rachat de titres sur l'exercice 2012

Suivant autorisation de notre assemblée générale ordinaire annuelle du 25 mai 2012 (5<sup>ème</sup> résolution), nous vous informons que nous détenons, au 31 décembre 51 688 titres de notre société de 2 € de valeur nominale unitaire valorisés au prix unitaire moyen de 24,05 € en valeur brute et de 21,06 € en valeur nette après provision pour dépréciation.

Au cours de l'exercice, la société a acheté 42 486 actions au prix moyen de 24,38 € et vendu 45 247 actions au prix moyen de 24,04 €.

#### 6.4.2. Réalisation des opérations d'achats d'actions

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Nous mentionnerons en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2012 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 26 mai 2011 et du 25 mai 2012 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 27 mai 2013.

#### - Bilan du programme précédent

a. Programme autorisé par l'assemblée générale du 26 mai 2011

L'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011 de PSB Industries avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 26 novembre 2012, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

*Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 27 mai 2011 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 25 mai 2012*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 25 mai 2012	1,24 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 25 mai 2012	45 569
Valeur comptable du portefeuille au 25 mai 2012	1 130 331
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 25 mai 2012 de 25,65 €	1 168 845

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			options d'achat achetées	achats à terme	options d'achat vendues	ventes à terme
Nombre de titres	49 987	45 691	NA	NA	NA	NA
Echéance maximale moyenne	NA	NA	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	25,16	24,53	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	NA	NA	-	-	-	-
Montants (euros)	1 257 717	1 120 985	-	-	-	-

\* La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (27 mai 2011) et se termine le 25 mai 2012.

b. Programme autorisé par l'assemblée générale du 25 mai 2012

*Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 26 mai 2012 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 8 février 2013*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 8 février 2013	1,26 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 8 février 2013	46 353
Valeur comptable du portefeuille au 8 février 2013	1 127 972
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 8 février 2013	1 051 750

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			options d'achat achetées	achats à terme	options d'achat vendues	ventes à terme
Nombre de titres	30 604	29 820	NA	NA	NA	NA
Echéance maximale moyenne	NA	NA	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	23,78	23,44	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	NA	NA	-	-	-	-
Montants (euros)	727 635	699 021	-	-	-	-

\* La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (26 mai 2012) et se termine le 8 février 2013.

Au 8 février 2013, PSB Industries détient 46 353 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Oddo Corporate Finance) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF.

## - Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2013

### a. Objectif du programme de rachat

La société PSB Industries entend utiliser le programme de rachat d'actions avec pour objectif par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

### b. Part maximale du capital – Nombre maximal des titres – Montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 50 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action. Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 18 375 000 €.

### c. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la société sont cotées à NyseEuronext à Paris – Code ISIN FR0000060329.

### d. Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

### e. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 27 novembre 2014 inclus.

## 7. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise

### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

#### Périmètre de consolidation

Les effectifs concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2012 sur l'ensemble des filiales de PSB Industries consolidées par intégration globale.

Ce rapport exclut les sociétés mises en équivalence du groupe (Baikowski Japan, Baikowski Korea et Alko).

Les indicateurs environnementaux couvrent uniquement les impacts des sites de production. L'impact environnemental des sièges administratifs n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation.

#### Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs sociaux présentés répond à la politique de gestion des ressources humaines de PSB Industries concernant le suivi des effectifs et des performances sociales, et tient compte des spécificités locales.

Le choix des indicateurs environnementaux présentés permet de suivre la performance environnementale du groupe sur ses enjeux environnementaux majeurs. Ces indicateurs sont pertinents vis-à-vis de l'activité du groupe.

Le groupe n'a pas souhaité publier de données consolidées relatives aux émissions de CO2 et de COV, les méthodologies utilisées par les sites étant en cours d'harmonisation.

#### Référentiel de remontée des données

Des outils communs de collecte des données ont été mis en place en 2012 pour faciliter la remontée des données :

- données sociales : une liasse spécifique du système de remontée des données financières dans l'outil de consolidation permet de collecter les indicateurs sociaux. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la sécurité sont suivis et consolidés chaque mois au niveau du groupe via ce même outil.
- données environnementales : les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport sont en grande partie collectés à partir de l'outil de consolidation du groupe mais aussi sous un format excel harmonisé (informations qualitatives).

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait de l'absence de définitions communes au niveau national et international, de la représentativité des mesures effectuées ou bien des modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations. C'est pourquoi certaines définitions d'indicateurs sont précisées.

### Effectifs

Les effectifs indiqués dans le paragraphe 7.1.1 Emploi concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2012, incluant les salariés avec un contrat à durée indéterminée et à durée déterminée, hors contrats de professionnalisation, hors apprentis, hors stagiaires, hors intérimaires, hors VIE.

Concernant la répartition de l'effectif par genre et par âge, les ratios mentionnés ne prennent pas en compte les filiales du groupe situées aux Etats-Unis où la législation ne permet pas de suivre ces informations.

### Maladies professionnelles

Les chiffres concernant les maladies professionnelles portent sur un périmètre France. En effet, le concept de reconnaissance auprès de l'employeur des maladies professionnelles qui s'applique en France ne se retrouve pas dans la plupart des pays dans le monde.

### Salariés handicapés

Concernant le nombre de personnes handicapées, les chiffres mentionnés représentent l'effectif total des personnes handicapées déclarées rapporté à l'effectif fin de période. Ces chiffres fournissent la meilleure information possible sur l'intégration des personnes handicapées dans les entreprises de PSB Industries. Nous ne considérons pas pertinent de fournir un périmètre de couverture de cet indicateur, dans la mesure où certaines entités ne peuvent être en mesure de le collecter en raison de contraintes réglementaires locales.

### Consolidation et contrôles internes

La direction financière de PSB Industries assure la consolidation des données sociales et des données environnementales, sur la base des informations remontées par les filiales du groupe. Elle réalise des contrôles de cohérence sur les données. Ces contrôles impliquent notamment des comparaisons avec les résultats de l'année précédente et le calcul de ratios spécifiques pour détecter les anomalies. Tout écart jugé significatif est investigué et, le cas échéant, corrigé.

Exclusions :

- **Biodiversité** : PSB Industries n'est pas directement concerné sur les enjeux de protection de la biodiversité car les matières premières utilisées sont non risquées et les sites non exposés.
- **Adaptation au changement climatique** : l'activité de PSB Industries n'est pas soumise de manière forte aux enjeux d'émissions de gaz à effet de serre et ses sites ne sont pas localisés dans des zones à des contraintes climatiques fortes, à notre connaissance.
- **Utilisation des sols** : le groupe ne fait aucun rejet dans les sols à sa connaissance, du fait de ses activités.

## 7.1 INFORMATIONS SOCIALES

### 7.1.1. Emploi

#### - Effectif total et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique

En 2012, PSB Industries comptait 1 351 collaborateurs (hors intérimaires).

#### • Répartition de l'effectif par métier

	2012	2011
Emballage cosmétique parfumerie	941	1 019
Emballage sur mesure	255	266
Chimie de spécialités	147	153
Autres activités*	8	7
<b>Total</b>	<b>1 351</b>	<b>1 445</b>

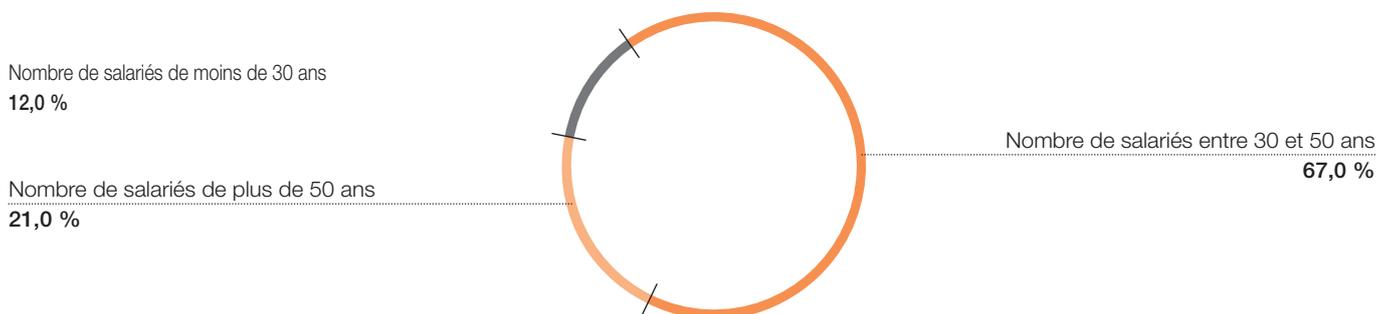
\* société-mère

Les variations constatées sont, pour la moitié, un effet des variations de personnel au Mexique.

• Répartition de l'effectif par genre

	2012
Nombre de salariés homme	56 %
Nombre de salariés femme	44 %

• Répartition de l'effectif par âge



Cette répartition porte sur les effectifs ayant été reporté (effectifs hors USA).

• Répartition de l'effectif par zone géographique

	2012
Nombre de salariés en France	79 %
Nombre de salariés aux Etats-Unis	9 %
Nombre de salariés au Mexique	12 %

- Embauche et licenciements

	2012	2011
Nombre de recrutements CDI (hors mutation)*	114	272
Nombre de recrutements CDD (hors mutation)	64	73
Nombre de départs (hors licenciements)**	129	281
Nombre de licenciements CDI***	50	197
Nombre de licenciements économiques (CDI)	-	-

\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 67 en 2012 et 170 en 2011

\*\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 90 en 2012 et 200 en 2011

\*\*\* dont pour l'emballage cosmétique parfumerie (Mexique) : 18 en 2012 et 180 en 2011

- Rémunérations et leur évolution

	2012	2011
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)	40 902	38 193

82 % des sociétés de PSB Industries ont mis en place des contrats d'intéressement et 59 % des contrats de participation\*.

\* exclusion faite des sièges sociaux sans effectif

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 7.1.2. Organisation du travail

PSB Industries s'engage dans sa Charte Ethique à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Le nombre de salariés à temps partiel est de 52 en 2012, il était de 56 en 2011.

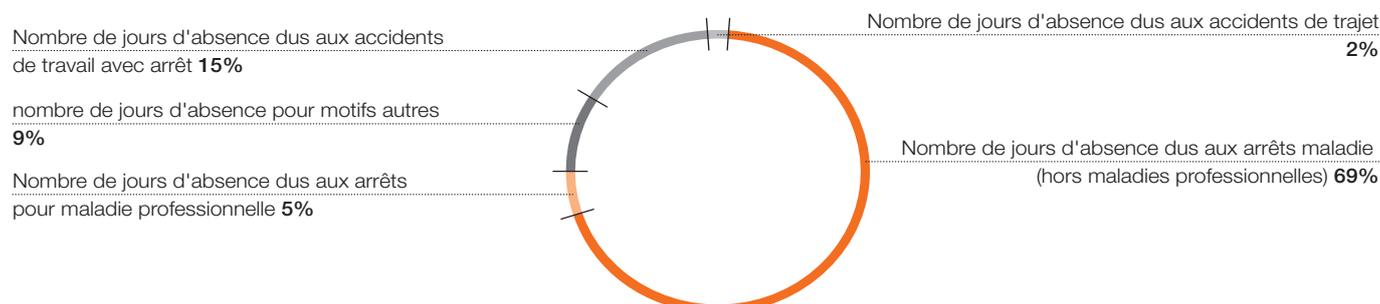
#### - Intérim

	2012	2011
Effectif intérimaire fin de période	219	182
Dépenses totales d'intérim nettes de R.R.R (milliers d'euros)	6 295	7 480

#### - Absentéisme

	2012	2011
Nombre de jours d'absence (dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité, calculé sur la base d'une journée travaillée de 7 heures)	21 404	17 840

#### Motifs d'absence en 2012



### 7.1.3. Relations sociales

#### - Organisation du dialogue social

La qualité du climat social au sein de PSB Industries est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque site en matière de dialogue social.

Dernièrement, le groupe a entrepris de définir ses besoins et ses attentes et ceux de ses filiales pour réfléchir à la mise en place d'un plan global, incluant les programmes de gestion de la performance, le leadership, les comportements et valeurs, le recrutement et la gestion des carrières. Suite au diagnostic quantitatif mené par une équipe projet, une enquête plus détaillée a été lancée en janvier 2013. Cette enquête d'engagement se traduira par des entretiens individuels, des groupes d'écoute et par un questionnaire. Les résultats seront partagés avec les salariés participants à cette enquête et feront l'objet de plans d'actions.

#### - Bilan des accords collectifs

Au sein de PSB Industries, 29 accords étaient en vigueur au 31 décembre 2012.

Ces accords collectifs concernent les thèmes suivants : salaires, prime de partage des profits, prime sur dividendes, réduction du temps de travail, équipe de fin de semaine, participation, intéressement, emploi des seniors, égalité professionnelle, jour de solidarité. Aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé en 2012.

#### 7.1.4. Santé et sécurité

	2012	2011
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt	91	78

Sur les 91 accidents de travail avec arrêt (hors maladies professionnelles) enregistrés dans le groupe en 2012, le taux de gravité\* est de 1,4 et le taux de fréquence\*\* de 39,9.

\* Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents de travail avec arrêt par millier d'heures travaillées.

\*\* Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

Maladies professionnelles : voir paragraphe sur l'absentéisme en 7.1.2.

Soucieux de faire progresser la sécurité sur les lieux de travail, le comité exécutif groupe (Comex) a entrepris, depuis le dernier trimestre 2012, d'apporter une attention croissante aux informations sécurité à l'échelle du groupe via le suivi, par le Comex, d'indicateurs spécifiques mensuels (tels que les indicateurs sur la sécurité et la santé). PSB Industries s'est engagé vis à vis de l'ensemble de ses collaborateurs dans sa charte éthique à être attentif au développement des compétences de leurs salariés ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé.

#### 7.1.5. Formation

La gestion des formations au sein de PSB Industries est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque site.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique des ressources humaines plus globale, la direction générale est en cours de réflexion sur une démarche visant à coordonner les formations au sein du groupe.

En 2012, 71 %\* des sites ont mené un entretien annuel d'évaluation avec leurs salariés (hors entretien obligatoire ou considérant des entretiens plus poussés).

\*exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

Sur l'année 2012, PSB Industries a consacré 673 milliers d'euros (427 milliers d'euros en 2011) au titre de la formation professionnelle de ses collaborateurs.

	2012	2011
Nombre d'heures de formation	12 418	10 025

60 % des salariés de PSB Industries ont bénéficié d'une formation.

#### 7.1.6. Egalité des traitements

##### - Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

PSB Industries affiche un bon niveau de féminisation des effectifs du groupe, soit 44 % en 2012 (voir paragraphe sur la répartition de l'effectif par genre en 7.1.1.).

Sur l'année 2012, 10 accords en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes étaient en vigueur, soit pour presque 60 % des entités du groupe\*.

\* exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

##### - Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2012	2011
Nombre de salariés handicapés (CDD et CDI)	43	38

47 % des sociétés du groupe\* utilisent un centre d'aide au travail (CAT).

\* exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

Le chiffre d'affaires réalisé avec ces CAT représentent 201 milliers d'euros.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### - Lutte contre les discriminations

PSB Industries dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle...

Dans certaines entités où le taux de représentativité des femmes est plus faible, on relève l'existence d'un accord sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

#### 7.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les principes de PSB Industries, tels qu'ils sont mentionnés dans sa charte éthique, concourent à exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société civile. Le groupe s'engage dans sa charte éthique à respecter les lois et règlements dans les pays dans lesquels les sociétés du groupe travaillent, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et l'interdiction du travail forcé.

Par ailleurs, aucun élément n'a été relevé permettant de remettre en cause le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ou l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

### - Condition de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB Industries opère au Mexique depuis 1996, où le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans les usines françaises du groupe, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients.

## 7.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 7.2.1. Politique générale en matière environnementale

Le groupe est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB Industries aux risques environnementaux est mineure, et le groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution.

En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français de PSB Industries sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour le Protection de l'Environnement soit à déclaration (7 sites) et/ou à autorisation (5 sites) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ou à d'autres organismes dans le cadre de filiales étrangères.

Dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, PSB Industries n'a pas recensé de risques environnementaux majeurs en 2012. Sur les 10 dernières années, aucun incident à caractère environnemental n'a eu lieu dans les sites du groupe.

Des moyens humains et matériels sont déployés au sein du groupe pour couvrir les aspects environnementaux avec notamment la présence de responsables HSE (hygiène, sécurité, environnement). Un audit environnemental est régulièrement réalisé à l'initiative de PSB Industries par des sociétés externes, le dernier audit a été réalisé en 2011 par la société Antéa.

L'ensemble des sites du pôle emballage sur mesure est certifié ISO 14001, ainsi qu'une société du pôle emballage cosmétique parfumerie, soit 3 sites certifiés qui représentent 31 % de la production du groupe. Le pôle chimie de spécialités a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Il a, par ailleurs, reçu le label «Green Partner» de la société Sony Corp., répondant ainsi aux fortes exigences de son client en terme d'utilisation de substances respectant les normes environnementales dans le processus de fabrication des produits. A son initiative, le pôle emballage sur mesure a calculé en 2009 son bilan carbone lors du lancement de son livret de développement durable. L'éco-conception est au centre de ses préoccupations, visant à favoriser l'utilisation des mono-matériaux.

En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB Industries.

### 7.2.2. Pollution et gestion des déchets

Depuis plusieurs années, PSB Industries a adopté une politique de tri sélectif des déchets. Ils sont majoritairement recyclés soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés.

Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

Des mesures préventives existent, par exemple dans le pôle chimie de spécialités, avec la recherche de produits moins polluants que les ceux actuellement utilisés pour la fabrication des poudres.

	<b>2012</b>
Déchets industriels dangereux traités (en tonnes)	377
Déchets industriels non dangereux traités (en tonnes)	2 450
dont déchets non dangereux recyclés	48 %
Boues de station mises en décharge de classe II (en tonnes)	631

PSB Industries est soucieux de la pollution liée aux nuisances sonores et s'applique à mettre en place des dispositifs pour réduire cet impact comme, par exemple, la mesure du bruit par un organisme agréé, ou l'installation de sourdines sur les cheminées de l'usine française du pôle chimie de spécialités de manière à réduire la pollution sonore.

Le groupe n'identifie qu'un seul site à enjeu sur ce sujet, toutefois aucune plainte n'a jamais été reçue à notre connaissance. Par ailleurs, ce site prend en compte la réduction des nuisances sonores dans les travaux d'aménagement des bâtiments (murets sur le toit, caissons de réduction du bruit en sous-sol...).

### 7.2.3. Utilisation durable des ressources

Pour mesurer l'impact de la pollution industrielle sur l'environnement, les sociétés du groupe suivent régulièrement certains indicateurs.

#### - Eau

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	221 778	245 848

Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Des mesures préventives ont été mises en œuvre en 2012 dans le pôle chimie de spécialités avec la création d'un groupe d'amélioration des procédés visant à diminuer la consommation d'eau et notamment d'eau de ville.

#### - Energie

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	141 219	147 000
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	86 445	85 000

PSB Industries n'a pas de consigne sur le recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables.

Des mesures préventives existent, cela a été le cas en 2012 dans le pôle emballage cosmétique parfumerie avec le lancement d'un diagnostic énergétique dans une société pilote pour réduire la consommation d'énergie, puis le déploiement aux autres entités du pôle prévu en 2013.

#### - Matières premières

Le groupe est soucieux d'accroître la réutilisation des déchets broyés de production dans la formulation des nouveaux produits finis (pôles emballage sur mesure et emballage cosmétique parfumerie). Les diluants sont recyclés (régénération et réinsertion dans la boucle)

### 7.2.4. Changement climatique

A ce jour, des bonnes pratiques existent au sein du groupe pour améliorer le rendement énergétique. Les calories produites lors de la production et les groupes froids alimentés par des compresseurs à vitesse variable dégageant des calories sont récupérées pour chauffer d'autres zones de l'usine dans certaines sociétés du groupe.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 7.3 INFORMATIONS SOCIETALES

#### 7.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité

PSB Industries est un acteur économique de premier plan dans certaines localisations où des filiales sont implantées.

A ce titre, PSB Industries contribue à l'emploi au niveau local.

La structure décentralisée de l'organisation des ressources humaines du groupe favorise également l'appel au recrutement local.

PSB Industries favorise les partenariats avec les collectivités locales en matière d'emploi, c'est le cas par l'accueil régulier de stagiaires et d'apprentis des écoles des communes environnantes.

#### 7.3.2. Relations avec les parties prenantes

Les filiales de PSB Industries entretiennent un dialogue régulier avec toutes les organisations et associations concernées par le développement et l'activité des sites du groupe.

Certaines bonnes pratiques existent au sein du groupe : prise de rendez-vous annuel ou bi-annuel avec la mairie à l'initiative de la société, a obligation interne de répondre en moins de 72 heures ouvrées aux sollicitations des parties prenantes, ...

PSB Industries entretient plus spécifiquement des relations avec les établissements d'enseignements (accueil d'écoles pour visites d'usine) et les associations (sponsoring de manifestations locales et dons à des associations locales).

#### 7.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Les dépenses de sous-traitance de PSB Industries sont essentiellement axées sur la production et ne représentent que 5 % du coût des ventes en 2012. Par conséquent, elles ne sont pas significatives pour le groupe.

Le groupe n'a pas à ce jour une approche centralisée en matière d'achats, chaque pôle développant sa propre politique.

Pour le pôle chimie de spécialités, on note une présence très majoritaire de fournisseurs locaux dans les achats. Le pôle emballage sur mesure favorise également les relations avec des sous-traitants et transporteurs locaux. Concernant le pôle emballage cosmétique parfumerie, les achats de machines et de moules sont très majoritairement confiés à des fournisseurs locaux, les achats matières et d'emballage le sont partiellement mais il convient de souligner que les clients sont les prescripteurs et que, le plus souvent, seule une matière est homologuée par ce dernier pour la fabrication de nos produits.

#### 7.3.4. Loyauté des pratiques

##### - Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption. A ce titre, la charte éthique de PSB Industries énonce le rejet de la corruption sous toutes ses formes. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

##### - Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La grande majorité des sites de PSB Industries n'est pas concerné par cette problématique, aucun risque n'est identifié vis-à-vis de l'utilisateur final.

Le groupe identifie trois sites soumis à des règles strictes pour la santé et la sécurité des consommateurs. Il s'agit des deux sociétés du pôle emballage sur mesure qui agissent sur les marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie, et du site américain du pôle emballage cosmétique parfumerie qui fabrique notamment des pièces plastiques biodégradables dans le corps humain. Dans ces trois sites, des dispositifs sont en place pour répondre à ces exigences. Par ailleurs, aucun incident lié à ces enjeux n'a jamais été recensé à notre connaissance.

#### 7.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Depuis plusieurs années, PSB Industries s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'homme ... Des audits sont réalisés par les clients et sont satisfaisants.

## 8. Risques du groupe

La mise en place d'un système de gestion des risques est détaillée dans le rapport du Président page 101.

### 8.1 RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liés à l'activité est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers classiques tels que cap, collar, option, achat ou vente à terme de devises. PSB Industries n'utilise pas de produits désactivants, et les opérations sont conclues avec des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité. La politique de gestion des risques répond à des objectifs de sécurité, de liquidité et de rentabilité. Il n'y a pas d'opération de spéculation, et les positions prises ne sont pas susceptibles de dégager des risques significatifs.

Les ventes nettes des achats réalisés par les sociétés françaises en devises étrangères se sont élevées en 2012 à 7,3 millions d'USD et à 544 millions de JPY. Ces ventes sont réalisées par le pôle chimie de spécialités, qui se couvre en utilisant des options, des couvertures à terme, ou en minorant ce montant via des achats dans la même devise.

La dette consolidée de PSB Industries est composée pour partie de taux variables majoritairement indexés sur l'Euribor 3 mois et pour partie de taux fixes (note 17). Les objectifs de répartition taux variables/taux fixes sont déterminés en fonction de l'évolution de l'endettement (remboursement et nouvel emprunt), et de l'évolution attendue des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée.

### 8.2 RISQUES ACTIONS

Le portefeuille actions de PSB Industries se limite aux filiales et participations consolidées (note 17), et ne présente donc pas de caractère spéculatif.

### 8.3 RISQUES PAYS

Bien que PSB Industries réalise 62 % de son activité à l'export, le risque pays est très limité car les ventes concernent essentiellement des pays industrialisés.

Les ventes dans des pays à forte inflation sont marginales et ne concernent que des clients bénéficiant d'une surface financière irréprochable.

## 9. Recherche et développement

PSB Industries consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées, et sont à la pointe du progrès en terme d'innovation.

Sur l'exercice 2012, les frais de recherche et développement ont atteint 3,9 millions d'euros (3,5 millions d'euros en 2011) et n'incluent pas la coopération sous forme de co-développement avec nos clients.

Quelques exemples traduisent le caractère novateur de PSB Industries

### EN EMBALLAGE COSMÉTIQUE PARFUMERIE (TEXEN) :

Pour Texen, l'année 2012 a été marquée par de grandes réalisations techniques et esthétiques. La diversité des technologies développées dans chacune des entités du groupe (Cmsi, Ceica, Mayet, Rose, CCM, Mar-Lee, Ceica Plasticos), et notamment dans le métier très spécifique de l'injection-soufflage, a permis la conception et l'industrialisation de pots à parois mince pour le marché de la coloration.

Dans le secteur du standard, nous fabriquons désormais des pots à parois semi-épaisses avec la possibilité d'utiliser trois technologies de décors différentes (marquage à chaud, tampographie et sérigraphie).

D'autres innovations techniques ont vu le jour dans le domaine du surmoulage, avec la réalisation d'une bague métal à partir de résine ionomère pour une grande marque de la maroquinerie Jimmy Choo et d'une flaconnette injectée-soufflée pour créer un mascara à forte épaisseur pour Helena Rubinstein.

Concernant le traitement de surface, différents laquages ont été mis au point pour répondre aux exigences des clients. Parmi lesquels, un laquage à paillettes métalliques pour le mascara Star de Lancôme. Chacune des entités de Texen a apporté sa pierre à l'édifice des nouveautés 2013. Bien entendu, ces applications découlent des recherches de nos équipes en partenariat avec nos clients et de notre cellule innovation.

Cette année 2012 s'est également traduite par une recherche de l'amélioration esthétique et du remplissage des pièces injectées. A commencer par le développement d'un procédé appelé AES (Amélioration étendues de surfaces), qui a été éprouvé à l'aide d'outillages dédiés sur nos sites cosmétiques et sera prochainement testé au sein de notre activité pièces techniques et automobiles. Parce que l'innovation est un axe stratégique pour Texen, le groupe a concentré ses efforts sur le déploiement de la cellule innovation,

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

avec pour objectif de mettre en place une équipe autonome et indépendante des sites de production. Elle aura pour mission de développer de nouveaux savoir faire permettant d'apporter une forte valeur ajoutée à chacun de nos métiers. Son rôle sera aussi de soutenir nos équipes techniques pour des développements complexes, tout en assurant une coordination sur les sujets de recherche et d'innovation entre les unités de production, et auprès de nos clients et fournisseurs.

### EN EMBALLAGE SUR MESURE (CGL PACK) :

CGL Pack a fini l'année 2012 par une démonstration de son savoir-faire et de sa capacité d'innovation au salon de l'emballage de Paris en recevant à cette occasion un « Innovation Award » pour le concept Conservpack®, l'alternative à la conserve.

CGL Pack a démontré tout au long de l'année 2012 sa maîtrise technique avec la technologie de la dépose dans le moule et du surmoulage : avec le concept Conservpack® (dépose d'insert injecté plastique) et le concept Twin2® (dépose de carton).

Par ailleurs CGL Pack poursuit sa stratégie d'éco-conception en proposant des nouveaux matériaux thermoformables : le green PET, un PET partiellement bio-sourcé, le rPET issu en partie du recyclage des bouteilles d'eau et la cellulose thermoformée composée à 80 % de matière végétale.

### EN CHIMIE DE SPÉCIALITÉS (BAIKOWSKI) :

Après avoir investi en 2012 dans de nouvelles capacités sur ses sites d'Annecy et Malakoff (Texas), cette dernière unité étant basée sur un nouveau procédé de synthèse d'alumine ultra-pure, Baikowski concentrera ses efforts en 2013 sur la mise en forme de ses produits.

L'objectif, une constante dans la politique de développement de Baikowski, est de rendre ses produits toujours plus aisés à mettre en œuvre, en assurant à ses clients une optimisation de leurs procédés.

Parmi ces procédés de mise en forme, on peut citer la densification de poudres destinées à la synthèse de saphir (pour applications LED, optiques, électroniques), la formulation de pâtes d'extrusion ou d'injection de céramiques, la synthèse d'oxydes mixtes pour les céramiques transparentes (spinelle, YAG), la formulation de couches à taille de particules et à porosité contrôlée pour des additifs thermiques dans les adhésifs, les piles au lithium ou l'éclairage fluorescent.

Les formulations destinées au polissage de multiples substrats (des laques pour automobile aux semiconducteurs, des lentilles de prescription au saphir) restent bien évidemment l'un des cœurs de métier de Baikowski, et font l'objet de développements permanents.

## 10. Autres informations

### 10.1 LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément à la réglementation en vigueur (art L441-6 et art D441-4 du code de commerce), vous trouverez ci-dessous la décomposition à la date de clôture de l'exercice du solde des dettes fournisseurs des comptes statutaires de PSB Industries par date d'échéance :

Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	2012	2011
Dont factures non parvenues	48	108
Dettes échues	-	-
Délai compris entre 0 et 30 jours	129	53
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>161</b>

Il n'existe pas de factures fournisseurs en litige au 31 décembre 2012.

## **10.2 AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE UN PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PROFIT DES DIRIGEANTS ET SALARIES DU GROUPE – DELEGATION DE COMPETENCE**

Dans le cadre de l'assemblée annuelle, à titre extraordinaire, votre conseil d'administration souhaite soumettre à vos suffrages (douzième résolution) une délégation de compétence afin de lui permettre de mettre en place, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce, un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux.

Cette proposition s'inscrit dans une politique d'intéressement des dirigeants et des cadres supérieurs des sociétés du groupe, sans risques financiers, mais en fonction de critères de performance et de fidélité qui seront arrêtés précisément par votre conseil d'administration lors de la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites.

Cette attribution pourrait être réalisée par le rachat d'actions de la société auprès de ses actionnaires ou par l'émission d'actions nouvelles que vous autoriserez, ce dans la limite de 73 500 actions de la société (soit 2 % de son capital actuel), étant précisé que conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition que nous vous proposons de fixer à deux ans au minimum et d'une période de conservation que nous vous proposons également de fixer à deux ans minimum. Le conseil d'administration pourra, dans la mesure où la période d'acquisition fixée pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées, il aura à fixer en outre pour les dirigeants la quantité d'actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Si vous acceptez cette proposition et autorisez votre conseil d'administration à procéder, pendant une durée maximum de 38 mois, à une telle attribution d'actions gratuites aux dirigeants et salariés du groupe, il lui appartiendra de définir le plan d'attribution d'actions gratuites et de prendre toutes mesures pour la réalisation de l'acquisition des actions ou d'augmentation de capital, ce dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Il vous sera rendu compte, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et dans un rapport spécial contenant toutes les mentions visées à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation qui aura été consentie.

## **10.3 AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS – DELEGATION DE COMPETENCE**

Dans le cadre de l'assemblée annuelle, à titre extraordinaire, votre conseil d'administration souhaite soumettre à vos suffrages (treizième résolution) l'octroi d'une délégation globale de compétence en vue de décider et réaliser une émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et /ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), ce conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce. Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait pas représenter un pourcentage supérieur à 2 % du capital social au jour de la présente assemblée.

Cette autorisation permettrait au conseil de procéder à des augmentations de capital, avec une flexibilité accrue, au profit des dirigeants et cadres exécutifs de la société et de ses filiales directes, intéressés par une prise de risque capitalistique propre à des investisseurs financiers, en leur permettant de souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions déterminé. Le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons serait au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Aussi, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration toute compétence à l'effet de procéder, pendant une durée de 18 mois, dans les conditions de la résolution soumise à vos suffrages, en une ou plusieurs fois, dans des proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et /ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de tous salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés dont 95 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société ou certaines catégories d'entre eux.

Nos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports et observations sur cette émission entraînant la suppression du droit préférentiel de souscription, ils établiront ensuite tout rapport spécial lors de la mise en œuvre de la délégation et leurs observations sur les émissions entraînant suppression du droit préférentiel de souscription.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 10.4 AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVÉE AUX ADHÉRENTS DE PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE - DELEGATION DE COMPÉTENCE

La Loi impose à toute assemblée générale qui est amenée à autoriser une augmentation de capital par apport en numéraire (comme c'est le cas aux termes des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions), de se prononcer également sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (article L 225-129-6 aliéna 1 du Code de commerce).

Il est donc demandé à l'assemblée générale de déléguer sa compétence au conseil d'administration afin de lui permettre, après la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 du Code du travail laquelle devrait intervenir dans un délai maximum d'un an, d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la délégation de compétence ne pourrait représenter plus de 3 % du capital social au jour de la présente assemblée.

L'autorisation ainsi consentie emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents au plan d'épargne d'entreprise, aux titres de capital à émettre. Elle serait valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

Le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises serait déterminé dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail et serait au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Nos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport et observations sur cette émission entraînant la suppression du droit préférentiel de souscription.

# Attestation de présence et rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2012

A l'Attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

## RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible au siège de la société.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

## RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

## 1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en pages 17 à 24 du rapport de gestion ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

# Chapitre 3

## Rapport de gestion

### 2. Rapport d'assurance modérée

#### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié la mise en place dans la société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental ;

- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;

- au niveau des sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :

- mené des entretiens avec les responsables des ressources humaines, responsables comptables et responsables QHSE des sites sélectionnés afin de vérifier la correcte application des procédures ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 32 % et 36 % des informations quantitatives sociales, et entre 33 % et 71 % des informations quantitatives consolidées environnementales testées.

• Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens au niveau de l'entité consolidante et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.

• Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

### Commentaires sur le Référentiel

Le Référentiel appelle de notre part le commentaire suivant :

Le Référentiel gagnerait à être renforcé quant à la documentation du processus de reporting et certaines définitions, notamment sociales et sociétales.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Annecy-le-Vieux et Courbevoie, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Alain Chavance

Emmanuelle Rigaudias

Henri-Pierre Navas

Christophe Schmeitzky

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Bilan

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 5)	108 683	99 434
Goodwill (note 4)	29 276	29 379
Immobilisations incorporelles (note 4)	1 235	1 264
Titres mis en équivalence (note 6)	3 436	3 754
Autres immobilisations financières (note 7)	675	528
Instruments financiers dérivés long terme (note 18)	1	6
Impôts différés actifs (note 27)	2 774	2 341
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>146 080</b>	<b>136 706</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (note 8)	44 477	47 448
Clients et comptes rattachés (note 9)	43 678	44 628
Créances d'impôt courant	3 748	2 133
Autres créances (note 10)	6 824	6 351
Instruments financiers dérivés court terme (note 18)	306	85
Trésorerie et équivalents (note 11)	8 233	7 217
<b>Total des actifs courants</b>	<b>107 266</b>	<b>107 862</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>253 346</b>	<b>244 568</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Capitaux propres (note 12)</b>		
Capital social	7 350	7 350
Primes	10 122	10 122
Réserves	60 605	54 631
Ecart de conversion	1 328	2 134
Résultat de l'exercice	10 159	11 435
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>89 564</b>	<b>85 672</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>89 564</b>	<b>85 672</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dettes financières long terme	49 796	49 895
Instruments financiers dérivés long terme (note 18)	1 588	1 522
<b>Passif financier à plus d'un an (note 13)</b>	<b>51 384</b>	<b>51 417</b>
Impôts différés passifs (note 27)	2 790	2 872
Provisions pour retraites et avantages assimilés (note 14)	7 053	5 568
Autres passifs non courants	-	-
<b>Total passifs non courants</b>	<b>61 227</b>	<b>59 857</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 230	26 006
Dettes financières à moins d'un an (note 13)	51 219	39 818
Options de vente octroyées aux minoritaires	-	3 499
Instruments financiers dérivés court terme (note 18)	778	1 155
<b>Passif financier à moins d'un an</b>	<b>77 227</b>	<b>70 478</b>
Dettes d'impôt courant	711	2 529
Autres dettes (note 16)	24 328	25 433
Provisions pour risques et charges courantes (note 15)	289	599
<b>Total passifs courants</b>	<b>102 555</b>	<b>99 039</b>
<b>Total du passif</b>	<b>253 346</b>	<b>244 568</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)	du 01/01/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2011 au 31/12/2011
Chiffre d'affaires (note 28)	248 087	245 049
Coûts des ventes (note 21)	(198 696)	(191 914)
Frais de recherche et développement (note 22)	(3 909)	(3 553)
Frais commerciaux et de distribution	(12 471)	(12 170)
Coûts administratifs	(16 730)	(16 123)
Autres produits opérationnels (note 25)	1 594	1 476
Autres charges opérationnelles (note 25)	(708)	(435)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>17 167</b>	<b>22 330</b>
Coût net de l'endettement financier (note 26)	(2 857)	(2 874)
Autres produits et charges financiers (note 26)	755	(2 101)
Impôts (note 27)	(4 869)	(6 011)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (note 6)	416	588
<b>Résultat net</b>	<b>10 612</b>	<b>11 932</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>10 159</b>	<b>11 435</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	453	497
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>10 612</b>	<b>11 932</b>
Résultat net part du groupe en euro par action (note 20)	2,80	3,15
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (note 20)	2,80	3,15

## Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>	<b>du 01/01/2011 au 31/12/2011</b>
Résultat net consolidé de l'exercice	10 612	11 932
Ecart de conversion	(815)	982
Couverture de flux de trésorerie	(307)	(1 057)
ID sur couverture de flux de trésorerie	102	352
Couverture d'un investissement net en devises	442	(215)
ID sur couverture d'un investissement net en devises	(147)	72
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(1 140)	(123)
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	380	41
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	(1 485)	52
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>9 127</b>	<b>11 984</b>
dont part du groupe	8 683	11 460
dont intérêts minoritaires	444	524

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
<b>au 01/01/2011</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>(597)</b>	<b>61 465</b>	<b>1 693</b>	<b>80 033</b>	<b>-</b>	<b>80 033</b>
Titres auto-détenus	-	-	(367)	-	-	(367)	-	(367)
Dividendes versés	-	-	-	(2 881)	-	(2 881)	(256)	(3 137)
Acompte sur dividendes	-	-	-	(2 573)	-	(2 573)	-	(2 573)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	(268)	(268)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 435</b>	<b>-</b>	<b>11 435</b>	<b>497</b>	<b>11 932</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	25	25	27	52
Résultat net de la période et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	11 435	25	11 460	524	11 984
<b>au 31/12/2011</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>(964)</b>	<b>67 446</b>	<b>1 718</b>	<b>85 672</b>	<b>-</b>	<b>85 672</b>
<b>au 01/01/2012</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>(964)</b>	<b>67 446</b>	<b>1 718</b>	<b>85 672</b>	<b>-</b>	<b>85 672</b>
Titres auto-détenus	-	-	97	-	-	97	-	97
Dividendes versés	-	-	-	(3 051)	-	(3 051)	(256)	(3 307)
Acompte sur dividendes	-	-	-	(1 837)	-	(1 837)	-	(1 837)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	(188)	(188)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 159</b>	<b>-</b>	<b>10 159</b>	<b>453</b>	<b>10 612</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(1 476)	(1 476)	(9)	(1 485)
Résultat net de la période et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	10 159	(1 476)	8 683	444	9 127
<b>au 31/12/2012</b>	<b>7 350</b>	<b>10 122</b>	<b>(867)</b>	<b>72 717</b>	<b>242</b>	<b>89 564</b>	<b>-</b>	<b>89 564</b>

## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	du 01/01/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2011 au 31/12/2011
Résultat consolidé	10 612	11 932
Amortissements et provisions des immobilisations	16 190	15 592
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	38	486
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	(133)	(406)
Coût net de l'endettement financier et dividende reçu	2 575	2 689
Impôts courants et différés	4 869	6 021
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	298	374
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-	-
Variation des besoins en fond de roulement	1 754	(12 822)
Impôts payés	(7 307)	(7 675)
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>28 896</b>	<b>16 191</b>
Investissement net d'exploitation	(25 547)	(18 860)
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(1 055)	(314)
Investissement/désinvestissement financier net	(3 781)	-
Variation de prêts	(165)	(99)
Produits financiers de trésorerie	11	24
Dividendes reçus	283	182
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(30 254)</b>	<b>(19 067)</b>
Actions propres	42	(73)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 624)	(5 267)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(257)	(257)
Augmentation des passifs financiers	33 417	30 976
Diminution des passifs financiers	(22 317)	(21 047)
Intérêts versés	(2 869)	(2 899)
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>	<b>2 392</b>	<b>1 433</b>
Incidence des variations des cours de devises	(18)	62
Variation de trésorerie	1 016	(1 381)
Trésorerie et équivalents en début d'année	7 217	8 598
Trésorerie et équivalents en fin d'année	8 233	7 217

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### Annexe aux comptes consolidés

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

#### 1. Généralités

PSB Industries est une société anonyme de droit français créée en 1905 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Annecy (BP 22, 74001 Annecy Cedex). Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment C (MidCaps). Les activités du groupe sont décrites en page 2. Les comptes consolidés du groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 février 2013. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2013.

#### 2. Principes comptables

##### 2.1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le groupe PSB Industries applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

##### 2.2. NOUVELLES NORMES, NOUVEAUX AMENDEMENTS ET NOUVELLES INTERPRÉTATIONS APPLICABLES EN 2012 :

Au cours de l'exercice, le groupe PSB Industries a adopté la nouvelle norme IFRS 7, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2012, relative aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.

Cette norme n'emporte pas de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe PSB Industries n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ce texte au 31 décembre 2012.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2012, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 17 mai 2012) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages au personnel,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation grave, à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants et aux subventions publiques,
- IFRS 7 : amendements relatifs aux informations à fournir en annexe dans le cadre de compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,

- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de première application,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs à l'exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

### 2.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

#### Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

### 2.4 RÉSUMÉ DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers du groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

#### 2.4.1 Jugement

Néant

#### 2.4.2 Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivantes sont présentées ci-dessous.

#### 2.4.3 Dépréciation du goodwill

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées en note 4.

La valeur nette comptable du goodwill au 31 décembre 2012 est de 29 276 milliers € (29 379 milliers € en 2011).

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.4.5 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 2.17 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

### 2.4.6 Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2012 s'élève à 7 053 milliers d'euros (en 2011, 5 568 milliers d'euros). De plus amples détails sont communiqués en note 14.

## 2.5 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### 2.5.1 Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB Industries en avait le contrôle.

### 2.5.2 Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

### 2.5.3 Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2012 est fournie dans la note 3.

## 2.6 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

### 2.6.1 Goodwill

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme goodwill à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination

du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (goodwill négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

### **2.6.2 Acquisition d'entreprises par achats successifs**

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

## **2.7 MÉTHODES DE CONVERSION**

### **Conversion des monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Peso Mexicain, Won ou Yen). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB Industries (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnu en résultat.

## **2.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **2.8.1 Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.8.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèle acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période maximale de 5 ans, à l'exception de la relation clientèle qui est amortie sur 7 ans.

### 2.8.3 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

### 2.8.4 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets et marques de 5 ans, de 3 à 5 ans pour les frais de recherche et développement et pour la relation clientèle de 7 ans.

## 2.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À l'exception des terrains réévalués dans le cadre d'IFRS 1 (cf tableau variation des capitaux propres), les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés, comme élément du coût, mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

### 2.9.1 Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### 2.9.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 3 à 4 ans

### 2.9.3 Contrats de location

#### Comptabilisation chez le preneur :

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

## **2.10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS**

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

### **2.10.1 Goodwill**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, le goodwill généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en note 2.6).

Elle correspond au niveau auquel le groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale (informations complémentaires en note 4). Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation" afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

### **2.10.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.11 STOCKS

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'oeuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

### 2.12 ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.

### 2.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 2.13.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

#### 2.13.2 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

##### Actifs détenus jusqu'à leur échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeurs.

##### Actifs disponibles à la vente :

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux).

Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeurs et plus ou moins values de cession.

### **Prêts et créances :**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeurs.

### **Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat :**

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

### **2.13.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

### **2.13.4 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers**

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

### **2.13.5 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires**

Le groupe a accordé à un actionnaire minoritaire une option de vente de participation dans une filiale (Texen holding) consolidée. Conformément aux normes IFRS cette option était traitée en dette et ce retraitement est parfaitement détaillé dans le rapport annuel 2011 (note 2.13.5 page 33). L'option a été intégralement levée en décembre 2012, et une dette de 2,1 millions d'euros a été constatée dans les comptes à fin décembre 2012 envers ce minoritaire. 1,6 millions d'euros ont été payés en janvier 2013 et le solde soit 0,5 millions d'euros avant le 31 mars 2013.

### **2.13.6 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés**

Le groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

### 2.13.7 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ; et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

### 2.13.8 Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

## 2.14 CAPITAL ET RÉSERVES

### 2.14.1 Rachat d'actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

### 2.14.2 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale. Les acomptes sur dividendes décidés par le conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

## 2.15 AVANTAGES DU PERSONNEL

### 2.15.1 Type de régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

### 2.15.2 Type de régimes à prestations définies

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations corporate AA de durée similaire observé sur les marchés en 2012, soit 2,90 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuair qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

### 2.15.3 Description des régimes à prestations définies dans le groupe PSB Industries

#### - Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

#### - Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

#### - Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 2.16 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

#### 2.16.1 Droit individuel à la formation

Le groupe a appliqué dans ses comptes, le traitement préconisé par les normes françaises pour le DIF, conformément à l'avis 2004-F du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation du DIF. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

Dans quelques cas limités (demande de congés individuel de formation (CIF) ou en cas de licenciement ou de démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine. Au titre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 108 milliers d'heures au 31 décembre 2012.

#### 2.16.2 Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en oeuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

#### 2.16.3 Environnement

Le groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

### 2.17 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années.

### 2.18 CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

#### 2.18.1 Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

#### 2.18.2 Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

### 2.19 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

### 3. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de PSB Industries et de ses filiales établis au 31 décembre 2012 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Au cours de l'exercice PSB Industries a porté sa participation de 92 % à 100 % dans Texen Holding (emballage cosmétique parfumerie).

Les périmètres retenus au 31 décembre 2011 et 2012 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Etrangère
<b>2011</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Sociétés mise en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>23</b>	
<b>2012</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Sociétés mise en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>23</b>	

#### LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

##### 1. Emballage cosmétique parfumerie

	Lieu	31/12/2012	31/12/2011
CCM	01 - Izernore (France)	100	92
Ceica Industrie	01 - Brion (France)	100	92
CMSI	01 - Attignat (France)	100	92
Lecot	74 - Cran Gevrier (France)	100	92
Mayet	71 - Pierre de Bresse (France)	100	92
Rose	01 - Bressolles (France)	100	92
SR2P	01 - Brion (France)	100	92
Texen Services	01 - Brion (France)	100	92
Texen Holding	01 - Brion (France)	100	92
Ceica Plasticos de Mexico	Lerma-Mexique	100	92
Mar-Lee	Leominster MA-USA	100	92

##### 2. Emballage sur mesure

	Lieu	31/12/2012	31/12/2011
CGL Pack Annecy	74 - Metz-Tessy (France)	100	100
CGL Pack Lorient	56 - Queven (France)	100	100
CGL Pack Service	74 - Metz-Tessy (France)	100	100

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 3. Chimie de spécialités

	Lieu	31/12/2012	31/12/2011
Alko*	38 - Condrieu (France)	50	50
Baikowski	74 - Poisy (France)	100	100
Baikowski International Corporation	Charlotte NC - USA	100	100
Baikowski Malakoff Inc	Malakoff TX - USA	100	100
Baikowski Japan Corporation*	Tokyo - Japon	50	50
Baikowski Korea Corporation*	Séoul - Corée	50	50

### 4. Autres activités

	Lieu	31/12/2012	31/12/2011
PSB Trésorerie	74 - Metz-Tessy (France)	100	100
PSB Services	74 - Metz-Tessy (France)	100	100

\*A l'exception de Baikowski Japan Corporation, de Baikowski Korea Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

## 4. Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2011	29 760	1 555	1 962	33 277
Acquisition	-	109	623	732
Cession	-	(28)	(294)	(322)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	311	(1)	30	340
Autres	(692)	-	36	(656)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>29 379</b>	<b>1 635</b>	<b>2 357</b>	<b>33 371</b>
Acquisition	87	98	307	492
Cession	-	(29)	(63)	(92)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	(190)	1	(18)	(207)
Autres	-	(1)	-	(1)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>29 276</b>	<b>1 704</b>	<b>2 583</b>	<b>33 563</b>

Dépréciation/Amortissement	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2011	-	(1 438)	(1 034)	(2 472)
Dotation	-	(68)	(224)	(292)
Reprise	-	28	28	56
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	1	(20)	(19)
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>-</b>	<b>(1 477)</b>	<b>(1 251)</b>	<b>(2 728)</b>
Dotation	-	(55)	(374)	(429)
Reprise	-	29	65	94
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	-	13	13
Autres	-	(2)	-	(2)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>-</b>	<b>(1 505)</b>	<b>(1 547)</b>	<b>(3 052)</b>

Valeur nette	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/2011	29 760	117	928	30 805
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>29 379</b>	<b>158</b>	<b>1 106</b>	<b>30 643</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>29 276</b>	<b>199</b>	<b>1 036</b>	<b>30 511</b>

Goodwill net	31/12/2012		31/12/2011	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
Baikowski	858	-	858	-
CCM	5 679	-	5 679	-
CGL Pack Service	668	-	668	-
CGL Pack Lorient	2 828	-	2 828	-
CMSI	1 416	-	1 416	-
Mayet	3 358	-	3 358	-
Rose	624	-	624	-
Texen	3 823	-	3 736	-
Mar-Lee	9 701	-	9 891	-
Autres	321	-	321	-
<b>Total</b>	<b>29 276</b>	<b>-</b>	<b>29 379</b>	<b>-</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

A fin décembre 2012, les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté ont été soumises à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale. Les trois premières années des flux de trésorerie futurs sont issues des budgets et des plans à 3 ans approuvés par la Direction Générale, et les années suivantes sont extrapolées en utilisant des taux de croissance compris entre 3 % et 5 % pour les 7 années suivantes (taux compris entre 3 % et 5 % en 2011).

La croissance moyenne pour les 10 années est de 5 % (6 % en 2011) et un taux de marge opérationnelle variant en fonction du taux de couverture des frais fixes.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), est de 11,3 en 2012 (11,7 % en 2011).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la dixième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,5 % en 2011).

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs aux sommes des flux de trésorerie actualisés n'a pas engendré de dépréciation.

### SENSIBILITÉ DES TESTS DE PERTES DE VALEUR

Comme indiqué en note 2.4, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Les cash-flows futurs des trois premières années sont issus des budgets et des plans à trois ans. Il faudrait retenir une hypothèse d'un taux de croissance moyen de 2,0 % entre 2012 et 2022 (versus 5 %) pour que la valeur recouvrable des UGTs soit égale à leur valeur comptable.

- une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet de générer, pour deux UGT (CGL Pack Lorient et SR2P), des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures de respectivement de 1 661 et 640 milliers d'euros à la valeur comptable.
- une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de générer, pour deux UGT (CGL Pack Lorient et SR2P), des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures respectivement de 709 et 213 milliers d'euros à la valeur comptable.

## 5. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
Au 01/01/2011	57 557	155 472	7 178	12 432	232 639
Acquisition	2 240	4 980	10 262	1 002	18 484
Cession	(46)	(4 212)	(210)	(655)	(5 123)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	(138)	(193)	(1)	26	(306)
Autres	124	6 999	(7 440)	149	(168)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>59 737</b>	<b>163 046</b>	<b>9 789</b>	<b>12 954</b>	<b>245 526</b>
Acquisition	4 776	10 455	9 050	1 133	25 414
Cession	(33)	(2 397)	-	(308)	(2 738)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	107	74	(10)	(15)	156
Autres	2 135	6 875	(9 162)	136	(16)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>66 722</b>	<b>178 053</b>	<b>9 667</b>	<b>13 900</b>	<b>268 342</b>

<b>Amortissement</b>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Matériel</b>	<b>Immobilisations en cours et avances</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Au 01/01/2011	(20 184)	(107 592)	-	(7 665)	(135 441)
Dotation	(2 085)	(12 027)	-	(1 188)	(15 300)
Reprise	18	4 150	-	492	4 660
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	17	(15)	-	(13)	(11)
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>(22 234)</b>	<b>(115 484)</b>	<b>-</b>	<b>(8 374)</b>	<b>(146 092)</b>
Dotation	(2 269)	(12 127)	(117)	(1 262)	(15 775)
Reprise	33	1 896	-	252	2 181
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	(8)	27	-	8	27
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(24 478)</b>	<b>(125 688)</b>	<b>(117)</b>	<b>(9 376)</b>	<b>(159 659)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Matériel</b>	<b>Immobilisations en cours et avances</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Au 01/01/2011	37 373	47 880	7 178	4 767	97 198
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>37 503</b>	<b>47 562</b>	<b>9 789</b>	<b>4 580</b>	<b>99 434</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>42 244</b>	<b>52 365</b>	<b>9 550</b>	<b>4 524</b>	<b>108 683</b>
<b>Valeur brute en crédit-bail</b>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Matériel</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Au 01/01/2011	1 745	21 118	13 709	87	36 659
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	(388)	-	(388)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>1 745</b>	<b>21 118</b>	<b>13 321</b>	<b>87</b>	<b>36 271</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

Valeur brute en crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	(81)	-	(81)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>1 745</b>	<b>21 118</b>	<b>13 240</b>	<b>87</b>	<b>36 190</b>

Amortissement du crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/2011	-	(10 646)	(13 332)	(40)	(24 018)
Dotation	-	(709)	(503)	(20)	(1 232)
Reprise	-	-	388	-	388
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	1 097	-	1 097
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>-</b>	<b>(11 355)</b>	<b>(12 350)</b>	<b>(60)</b>	<b>(23 765)</b>

Dotation	-	(712)	(422)	(9)	(1 143)
Reprise	-	-	81	-	81
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>-</b>	<b>(12 067)</b>	<b>(12 691)</b>	<b>(69)</b>	<b>24 827</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/2011	1 745	10 472	377	47	12 641
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>1 745</b>	<b>9 763</b>	<b>971</b>	<b>27</b>	<b>11 410</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>1 745</b>	<b>9 051</b>	<b>549</b>	<b>18</b>	<b>11 363</b>

## 6. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

	Part contrôlée dans le groupe*		
	% Détenu	Capitaux Propres	Résultat net
<b>Baikowski Japan Corporation</b>			
Au 31/12/2012	50	3 259	385
Au 31/12/2011	50	3 614	551
<b>Alko</b>			
Au 31/12/2012	50	51	-
Au 31/12/2011	50	51	1
<b>Baikowski Korea Corporation</b>			
Au 31/12/2012	50	126	31
Au 31/12/2011	50	88	37

\* après retraitements de consolidation

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

	Baikowski Japan		Alko		Baikowski Korea	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants	7 524	8 947	1 768	1 879	17	23
Actifs courants	10 397	11 553	496	542	610	325
Passifs non courants	3 934	4 906	259	476	16	-
Passifs courants	7 436	8 329	1 902	1 842	361	172
Chiffre d'affaires	18 561	19 821	2 354	2 373	1 295	1 465
Résultat opérationnel	1 304	1 758	38	56	71	81
Résultat net	770	1 102	-	1	61	74

## 7. Autres immobilisations financières

	31/12/2012	31/12/2011
Prêts	130	124
Dépôts et cautionnements	186	100
Autres	359	304
<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>528</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 8. Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	15 694	(471)	15 223	15 132
En-cours	8 491	(360)	8 131	8 154
Produits finis	18 206	(1 689)	16 517	19 712
Marchandises	4 750	(144)	4 606	4 450
<b>Total</b>	<b>47 141</b>	<b>(2 664)</b>	<b>44 477</b>	<b>47 448</b>

Ces montants sont présentés après élimination des marges internes comprises dans les stocks et en-cours des entités Baikowski, CGL et Texen. Le détail des provisions sur stocks est précisé ci-après :

	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises	Total
Au 01/01/12	(392)	(164)	(600)	(94)	(1 250)
Augmentation	(272)	(344)	(1 518)	(224)	(2 358)
Utilisation	103	19	309	49	480
Reprise	88	129	109	122	448
Change	2	-	11	3	16
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/12</b>	<b>(471)</b>	<b>(360)</b>	<b>(1 689)</b>	<b>(144)</b>	<b>(2 664)</b>

### 9. Clients

	31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés < 1 an	44 019	44 821
Clients et comptes rattachés > 1 an	-	-
Provisions pour dépréciation	(341)	(193)
<b>Total</b>	<b>43 678</b>	<b>44 628</b>

La variation des provisions clients est précisée ci-après :

	2012	2011
Au 1er janvier	(193)	(262)
Dotations	(196)	(27)
Utilisations	42	2
Reprise	6	94
Variation de périmètre	-	-
Change	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(341)</b>	<b>(193)</b>

Au 31 décembre, l'analyse des créances à recevoir est la suivante :

	2012	2011
Clients nets	43 678	44 628
Clients nets sans retard	39 834	39 731
Retards non provisionnés < 30 jours	2 068	3 038
Retards non provisionnés 30 - 60 jours	1 054	899
Retards non provisionnés 60 - 90 jours	472	306
Retards non provisionnés 90 - 120 jours	156	464
Retards non provisionnés > 120 jours	94	190

Les retards supérieurs à 120 jours concernent principalement des litiges.

La société n'a pas jugé utile de provisionner une partie de ces créances, compte tenu de la forte probabilité de recouvrement.

## 10. Autres créances

	31/12/2012	31/12/2011
Créances sociales	50	76
Créances fiscales	2 652	2 796
Charges constatées d'avance	1 860	1 145
Autres créances	2 262	2 334
<b>Sous-total</b>	<b>6 824</b>	<b>6 351</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<b>Total</b>	<b>6 824</b>	<b>6 351</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Disponibilités	7 877	2 046
Placements court terme	356	5 171
<b>Total</b>	<b>8 233</b>	<b>7 217</b>

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).

### 12. Capitaux propres

#### 12.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2012, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2012.

Il n'existait pas au 31 décembre 2011 et 2012 d'instruments dilutifs. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Actions propres	31/12/2012	31/12/2011
en nombre de titres	51 688	54 449
en valeur	1 243	1 430

Le nombre moyen d'actions propres sur l'année s'élève à 46 423 en 2012 et 44 871 en 2011. Ce chiffre est utilisé pour déterminer le résultat net par action.

#### 12.2. ECART DE CONVERSION

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (note 2.7 conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2012 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,3194	1,2856
Peso mexicain	17,1845	16,9087
Yen	113,61	102,6212
Won	1 406,23	1 448,1955

### 12.3. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

	en €/action	en Keuros
<b>Au titre de l'année 2012</b>		
Dividende proposé à l'AG	1,20	4 410
Acompte versé au 10 janvier 2013	0,50	1 838
Solde restant à verser	0,70	2 572
<b>Total</b>	<b>1,20</b>	<b>4 410</b>
<b>Au titre de l'année 2011</b>		
Dividende proposé à l'AG	1,55	5 696
Acompte versé au 30 janvier 2012	0,70	2 573
Solde restant à verser	0,85	3 123
<b>Total</b>	<b>1,55</b>	<b>5 696</b>

Cette distribution n'aura pas de conséquence fiscale pour le groupe.

### 12.4. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Compte tenu du traitement retenu pour les options de vente détenues par un actionnaire minoritaire (note 2.13.5), ce poste a été ramené à zéro depuis 2004.

## 13. Passif financier hors dettes d'exploitation

### 13.1. DÉTAIL DES AUTRES DETTES

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes envers les sociétés de crédit	46 931	46 140
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	2 330	3 069
Autres dettes financières	535	687
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>49 796</b>	<b>49 896</b>
Dettes envers les sociétés de crédit	19 383	18 781
Crédit de trésorerie moyen terme	4 310	2 554
Crédit de trésorerie court terme	19 133	9 765
Découverts bancaires	7 098	7 193
Crédit-bail	742	913
Autres dettes financières	553	611
Dettes financières à moins d'un an	51 219	39 818
<b>Total des dettes financières</b>	<b>101 015</b>	<b>89 713</b>
Options de vente octroyées aux minoritaires	-	3 499
Instruments dérivés long terme	1 588	1 522
Instruments dérivés court terme	778	1 155
<b>Total passif financier</b>	<b>103 381</b>	<b>95 889</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 13.2. ANALYSE PAR DEVISE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2012	31/12/2011
Euro	83 712	75 419
Dollar	18 267	20 470
Peso mexicain	982	-
<b>Total</b>	<b>103 381</b>	<b>95 889</b>

### 13.3. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DU PASSIF FINANCIER

	31/12/2012	31/12/2011
2012	-	44 473
2013	51 234	17 621
2014	18 759	14 373
2015	15 816	11 137
2016	9 750	6 111
2017	3 996	778
2018 et au-delà	3 826	1 398
<b>Total</b>	<b>103 381</b>	<b>95 889</b>

### 13.4. CLAUSES DE COVENANTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2012, 3,9 millions d'euros d'emprunts bancaires sont assortis de ratios financiers pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non respect.

Ces ratios financiers sont les suivants :

- Fonds propres / total bilan supérieur à 25 %
- Endettement net / marge brute d'autofinancement inférieur à 3,4 ou à 5
- Endettement net / fonds propres inférieur à 1,0 ou à 1,2 ou à 1,8

Il n'existe pas de ratios relatifs au cours de l'action PSB Industries.

Certains emprunts, qui représentent 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2012, peuvent devenir exigibles si le niveau des capitaux propres de la filiale qui porte ces emprunts devient inférieur à la moitié du capital social.

Par ailleurs, des emprunts sont assortis de clauses de maintien d'actionnariat à hauteur de 30,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 1,2 millions d'euros d'emprunts également assortis de clauses portant sur des ratios financiers). Tous les covenants bancaires étaient respectés au 31 décembre 2012.

### 13.5. TAUX D'INTÉRÊTS DES DETTES FINANCIÈRES

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, principalement l'Euribor. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux fixe.

	31/12/2012	31/12/2011
Total taux fixe	70 455	74 661
Total taux variable	30 560	15 052
<b>Total</b>	<b>101 015</b>	<b>89 713</b>

La juste valeur des dettes financières à taux fixe est de 73 378 milliers d'euros au 31/12/2012.

### 13.6. PRINCIPAUX EMPRUNTS A TAUX FIXE

	Echéance	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt 1,25 %	2019	250	-
Emprunt 1,80 %	2019	344	-
Emprunt 1,84 %	2016	726	920
Emprunt 2,04 %	2016	352	-
Emprunt 2,04 %	2016	165	-
Emprunt 2,10 %	2017	549	-
Emprunt 2,35 %	2016	636	814
Emprunt 2,35 %	2015	195	279
Emprunt 2,55 %	2014	75	116
Emprunt 2,55 %	2019	1 425	-
Emprunt 2,60 %	2016	162	-
Emprunt 2,64 %	2015	360	480
Emprunt 2,64 %	2015	360	480
Emprunt 2,64 %	2015	300	400
Emprunt 2,64 %	2015	300	400
Emprunt 2,64 %	2015	300	400
Emprunt 2,64 %	2015	165	225
Emprunt 2,72 %	2016	151	-
Emprunt 2,72 %	2016	65	-
Emprunt 2,85 %	2016	465	589
Emprunt 2,90 %	2015	1 100	1 500
Emprunt 2,90 %	2015	300	400
Emprunt 2,94 %	2015	526	737
Emprunt 2,94 %	2015	264	368
Emprunt 3,00 %	2017	383	462
Emprunt 3,10 %	2017	1 350	-
Emprunt 3,10 %	2017	1 350	-
Emprunt 3,20 %	2016	1 200	1 500
Emprunt 3,20 %	2016	1 125	1 425
Emprunt 3,20 %	2016	717	916
Emprunt 3,25 %	2019	1 250	-
Emprunt 3,35 %	2016	750	950
Emprunt 3,35 %	2016	750	950
Emprunt 3,35 %	2016	750	950
Emprunt 3,40 %	2016	1 280	1 600
Emprunt 3,40 %	2016	800	1 000
Emprunt 3,45 %	2014	553	869
Emprunt 3,45 %	2014	300	450

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

	Echéance	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt 3,45 %	2014	300	450
Emprunt 3,50 %	2016	1 050	1 350
Emprunt 3,50 %	2016	750	950
Emprunt 3,50 %	2016	750	950
Emprunt 3,50 %	2016	750	950
Emprunt 3,50 %	2016	700	900
Emprunt 3,50 %	2016	375	475
Emprunt 3,50 %	2016	375	475
Emprunt 3,60 %	2016	737	947
Emprunt 3,60 %	2016	737	947
Emprunt 3,60 %	2016	368	474
Emprunt 3,75 %	2014	525	413
Emprunt 3,75 %	2014	263	825
Emprunt 3,75 %	2014	263	413
Emprunt 3,80 %	2024	1 408	-
Emprunt 3,85 %	2013	479	941
Emprunt 4,10 %	2014	478	781
Emprunt 4,10 %	2014	478	781
Emprunt 4,20 %	2015	783	1 073
Emprunt 4,45 %	2014	723	1 179
Emprunt 4,70 %	2013	50	250
Emprunt 4,85 %	2014	466	766
Emprunt 5,30 %	2025	1 097	1 168
Emprunt 5,60 %	2013	176	401
Emprunt 5,60 %	2013	76	172
Emprunt 5,80 %	2013	94	233
Emprunt Crédit Bail 2,75 %	2015	606	815
Emprunt Crédit Bail 5,46 %	2013	119	404
Emprunt Crédit Bail 5,48 %	2018	1 378	1 567
Emprunt Crédit Bail 6,05 %	2014	105	188
<b>Total</b>		<b>38 552</b>	<b>42 268</b>
Autres emprunts taux fixes		1 059	1 252
Emprunts à taux variables swapés à taux fixe		30 844	31 141
<b>Total dettes financières à taux fixe</b>		<b>70 455</b>	<b>74 661</b>

## 14. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	2,90 %	4,30 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	NA	NA
Taux d'augmentation des salaires	2,50 - 4,30 %	2,50 - 4,30 %
Table de mortalité	TF 00 - 02	TF 00 - 02
Age moyen de départ	62 ans	62 ans

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionnés au bilan
Au 01/01/2011	4 999	-	4 999
Coût 2011	552	-	552
Variation actuarielle	123	-	123
Changement régime/périmètre	-	-	-
Paielements	(130)	-	(130)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>5 544</b>	<b>-</b>	<b>5 544</b>
Coût 2012	619	-	619
Variation actuarielle	1 140	-	1 140
Changement régime/périmètre	-	-	-
Paielements	(262)	-	(262)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>7 041</b>	<b>-</b>	<b>7 041</b>

Composante de la charge annuelle	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services passés	385	343
Charge d'intérêt	234	209
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>619</b>	<b>552</b>

La ventilation de la charge est détaillée ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2011
Coût des ventes	448	422
Recherche et développement	39	34
Commercial	64	40
Administratif	68	56
<b>Total</b>	<b>619</b>	<b>552</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 15. Provisions pour risques et charges

Valeur brute	Restructurations	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2012	-	335	238	26	599
Dotations	-	110	-	-	110
Utilisations	-	(156)	(13)	(26)	(195)
Reprise	-	-	(225)	-	(225)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>-</b>	<b>289</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>289</b>

L'échéance de sortie de trésorerie relative à ces provisions est estimée majoritairement entre 2 et 5 ans.

L'entreprise ne disposant pas d'un droit inconditionnel de différer leurs règlements pour au moins douze mois à compter de la date de clôture, les provisions pour risques et charges sont classifiées en passif courant.

#### Impact sur le compte de résultat :

	Opérationnel	Financier	Total 2012	Total 2011
Dotations	110	-	110	188
Utilisations	(195)	-	(195)	(113)
Reprise	(225)	-	(225)	(30)

### 16. Autres dettes

	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes reçus	1 681	1 814
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 372	2 624
Dettes sociales	12 106	12 914
Dettes fiscales	1 581	1 721
Acompte sur dividendes	1 837	2 573
Produits constatés d'avance	1 492	2 059
Dettes diverses	4 259	1 728
<b>Total</b>	<b>24 328</b>	<b>25 433</b>

### 17. Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêt et de change lié à l'activité et au financement du groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen d'une centralisation de ses engagements, et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

### 17.1 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières, et gérer la répartition de la dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

Les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt permettent au groupe d'emprunter à taux variable, ou inversement à taux fixe, et d'échanger le taux de la dette contre un taux fixe, ou inversement un taux variable.

L'achat d'options sur taux d'intérêt, des plafonds sur taux (caps) ou des tunnels (collars) fait également partie de la stratégie de couverture de la dette à taux variable. Les options permettent, moyennant le paiement d'une prime, de recevoir ou de payer un différentiel entre deux taux.

### 17.2 SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT FINANCIER AU TAUX D'INTÉRÊT

Ce tableau indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 100 points de base (1,0 %) de l'Euribor 3 mois, toutes choses égales par ailleurs, en prenant pour référence l'Euribor 3 mois moyen de l'année 2012 (0,57 %).

Cette simulation ne porte que sur la dette à taux variable non couverte par un instrument financier (30,6 millions d'euros).

	-0,5 %	+0,5 %	+1,0 %
Produits de trésorerie ou équivalents	(41)	41	82
Coût de l'endettement financier brut	153	(153)	(306)
Coût net de l'endettement financier	112	(112)	(224)

### 17.3 RISQUE DE CHANGE

La politique générale du groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Cette exposition naît principalement des transactions effectuées entre les sociétés du secteur d'activité « chimie de spécialités » dont les filiales étrangères sont situées aux USA, au Japon et en Corée. La règle habituelle étant de facturer les filiales étrangères dans leur devise.

Le groupe demande à toutes les entités opérationnelles d'utiliser des ventes à terme de devises et d'autres produits dérivés pour couvrir les transactions en devises étrangères. La politique du groupe est de ne pas s'engager dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme existants, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Toutefois, le groupe s'autorise à mettre en place des couvertures par anticipation d'une période supplémentaire de 6 mois pour profiter d'opportunités de marchés et éviter des décalages trop importants d'une année à l'autre.

Le groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Au 31 décembre 2012, tous les instruments dérivés utilisés par le groupe pour couvrir son risque de change n'étaient pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Certains instruments dérivés, bien qu'en conformité avec la politique de gestion des risques de taux et de change de PSB Industries, ne remplissent pas les conditions requises pour appliquer les traitements de comptabilité de couverture et sont de ce fait classés en «Négoce».

### 17.4 SENSIBILITÉ AU TAUX DE CHANGE

Ce tableau indique l'impact sur le résultat opérationnel, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de l'USD et du JPY, en prenant pour référence le taux de clôture de l'année 2012 : 1,3194 pour l'USD et 113,61 pour le JPY.

Seuls les instruments de couverture existants au 31/12/2012 sont pris en compte pour déterminer l'impact.

	Variation du cours moyen		Impact sur le résultat opérationnel		
	USD	JPY	USD	JPY	Total
+15 %	1,5173	130,6515	(811)	(317)	<b>(1 128)</b>
+10 %	1,4513	124,9710	(565)	(221)	<b>(786)</b>
+5 %	1,3854	119,2905	(296)	(116)	<b>(412)</b>
-5 %	1,2534	107,9295	327	128	<b>455</b>
-10 %	1,1875	102,2490	690	270	<b>960</b>
-15 %	1,1215	96,5685	1 097	429	<b>1 526</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

La filiale mexicaine a des concours bancaires de 8,9 MUSD à fin décembre 2012. Le tableau indique l'impact sur le résultat financier, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de la parité MXN/USD en prenant pour référence la parité au 31/12/2012 de 13,0245.

	MXN/USD	Impact sur le résultat financier
+15 %	14,9782	(1 002)
+10 %	14,3269	(668)
+5 %	13,6757	(334)
-5 %	12,3733	334
-10 %	11,7220	668
-15 %	11,0708	1 002

### 17.5 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

### 17.6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif de PSB Industries est d'avoir 60 % des échéances des emprunts à plus d'un an, et de maintenir un équilibre entre la flexibilité des financements via le recours à des découverts bancaires et des crédits court terme, et la continuité des financements. A fin décembre 2012, cet objectif n'était pas atteint et 50 % des emprunts avaient une échéance à plus d'un an.

Afin de limiter tout risque de liquidité, le groupe a obtenu en 2009 une ligne de crédit long terme de 12,5 millions d'euros amortissable sur 7 ans. A fin décembre, cette ligne n'était pas utilisée et était amortie à hauteur de 5,4 millions d'euros.

Au 31/12/2011	Prêts et emprunts productifs d'intérêts	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Echu	7 461	5 538	717	13 716
≤ 3 mois	4 695	19 769	17 083	41 547
3 à 12 mois	27 663	690	3 710	32 063
1 à 5 ans	47 719	9	50	47 778
> 5 ans	2 175	-	-	2 175
<b>Total</b>	<b>89 713</b>	<b>26 006</b>	<b>21 560</b>	<b>137 279</b>
<b>Au 31/12/2012</b>				
Echu	7 312	5 253	818	13 383
≤ 3 mois	5 031	19 065	15 592	39 688
3 à 12 mois	38 113	845	4 745	43 703
1 à 5 ans	48 516	67	-	48 583
> 5 ans	2 043	-	-	2 043
<b>Total</b>	<b>101 015</b>	<b>25 230</b>	<b>21 155</b>	<b>147 400</b>

## 17.7 RISQUE DE CAPITAL

PSB Industries gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres. La politique de PSB Industries est de profiter de l'effet de levier sans que ce ratio excède 100 %,
- L'autre égal à l'endettement net divisé par la marge brute d'autofinancement (MBA).

L'endettement net ne doit pas dépasser 3 années de MBA. Au 31 décembre 2012, ces deux ratios n'étaient pas respectés et des plans d'actions visant à améliorer le Besoin en Fonds de Roulement et optimiser les investissements ont été mis en place fin 2012. Ils permettront d'améliorer le Free Cash Flow et de respecter ces ratios en 2013.

	2012	2011
Prêts et emprunts productifs d'intérêts	101 015	89 713
Trésorerie et équivalents	(8 233)	(7 217)
Endettement net (1)	92 782	82 496
Capitaux propres (2)	89 564	85 672
Gearing ratio (1)/(2)	103,6 %	96,3 %
Résultat net	10 612	11 932
Amortissements et provisions	16 190	15 592
MBA (3)	26 802	27 524
(1)/(3)	3,5	3,0

## 18. Instruments financiers

### 18.1 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS AU 31/12/2012

<b>instruments de change</b>	<b>Montant notionnels (en K devises)</b>	<b>Valeurs de marché (en K euros)</b>
<b>Couverture de juste valeur</b>		
USD achat de put	-	-
JPY achat de put 2013	305 000	228
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
USD achat de put	-	-
JPY achat de put 2013	50 000	78
<b>instruments de taux d'intérêts</b>		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Achat de Cap 2013	2 600	-
2014	2 600	-
2015 et plus	3 059	1
<b>Total</b>	<b>8 259</b>	<b>1</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

Instruments financiers dérivés actifs court terme	NA	306
Instruments financiers dérivés actifs long terme	NA	1

### 18.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS PASSIFS AU 31/12/2011

<b>instruments de change</b>	Montant notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
JPY vente à terme	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Négoce</b>		
JPY vente de Call	-	-
USD vente de Call	-	-
<b>instruments de taux d'intérêts</b>		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Swap Euribor 3M/taux fixe		
2013	10 296	599
2014	10 218	596
2015 et plus	10 330	603
<b>Total</b>	<b>30 844</b>	<b>1 798</b>
<b>Vente de Floor</b>		
2013	2 600	179
2014	2 600	179
2015 et plus	3 059	210
<b>Total</b>	<b>8 259</b>	<b>568</b>
Instruments financiers dérivés passif court terme	NA	778
Instruments financiers dérivés passif long terme	NA	1 588

### 18.3 COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

<b>instruments de change</b>	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
Valeur du marché au 31/12/2011	(106)	7	(678)
Impact sur le résultat opérationnel	-	227	-
Impact sur le résultat financier	(63)	(7)	678
Impact sur les capitaux propres	248	227	-
<b>Valeur du marché au 31/12/2012</b>	<b>79</b>	<b>227</b>	<b>-</b>

<b>instruments de taux</b>	<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>Négoce</b>
Valeur du marché au 31/12/2011	(1 810)	-	-
Impact sur le résultat opérationnel	-	-	-
Impact sur le résultat financier	-	-	-
Impact sur les capitaux propres	(555)		
<b>Valeur du marché au 31/12/2012</b>	<b>(2 365)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 19. Engagements hors bilan

	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Total 31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Engagements reçus</b>					
Financement bancaire	1 786	5 357	-	7 143	8 929
<b>Engagements donnés</b>					
Cautions	598	13 565	1 739	15 902	11 441
Nantissements	932	2 570	62	3 564	5 310
Commandes d'investissements	285	-	-	285	7 011

Un engagement d'enlèvement de gaz a été conclu pour la période s'échelonnant de 2012 à 2013.

A fin décembre 2012, cet engagement s'élève à 3,8 M€.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

## 20. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions en circulation (3 675 000 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (46 433 actions en moyenne sur l'année 2012 et 44 871 sur 2011).

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'instruments dilutifs.

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Résultat net part du groupe (en M€)	10 159	11 435
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 628 577	3 630 129
Résultat net part du groupe (en €)	2,80	3,15
Résultat net part du groupe dilué (en €)	2,80	3,15

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 21. Coût des ventes

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	2012	2011
Matières et sous-traitance	98 494	92 141
dont variation de stock	4 190	(6 713)
Main d'oeuvre (y compris intérim)	51 177	51 144
Amortissements industriels	14 861	14 489
Pertes et gains de change sur opérations commerciales	134	(508)
Autres coûts de production	34 030	34 648
<b>Total</b>	<b>198 696</b>	<b>191 914</b>

### 22. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élevèrent à 3 909 milliers d'euros en 2012.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années-, pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

### 23. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière. Une charge de 629 milliers d'euros a été comptabilisée en 2012 au titre des régimes à cotisation définie.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

	2012	2011
Coût des ventes	44 872	43 575
Recherche et développement	3 442	3 121
Commercial	4 678	4 505
Administratif	9 933	9 563
<b>Total</b>	<b>62 925</b>	<b>60 764</b>

L'effectif global du groupe, hors intérim, s'élève à 1 351 personnes en 2012. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (21 personnes), Baikowski Korea Corp. (2 personnes) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence.

## 24. Amortissement et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

	2012	2011
<b>Amortissements</b>		
Droits de propriété industrielle et commerciale	(190)	(193)
Autres immobilisations incorporelles	(176)	(99)
Terrains	(28)	(21)
Constructions	(2 241)	(2 064)
Installations techniques, matériel et outillage	(12 139)	(11 964)
Autres immobilisations corporelles	(1 416)	(1 251)
<b>Total</b>	<b>(16 190)</b>	<b>(15 592)</b>
<b>Dépréciations</b>		
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	-	-
Stocks	(1 430)	273
Clients	(148)	69
<b>Total</b>	<b>(1 578)</b>	<b>342</b>
Les amortissements se ventilent de la manière suivante		
	2012	2011
Coût des ventes	(15 028)	(14 603)
Recherche et développement	(254)	(211)
Commercial	(46)	(64)
Administratif	(862)	(714)
<b>Total</b>	<b>(16 190)</b>	<b>(15 592)</b>

## 25. Détail des autres produits et charges opérationnels

### 25.1 DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS

	2012	2011
Cession d'actifs	272	355
Crédit d'impôt recherche	1 057	990
Gains sur litiges	-	28
Reprise de provision	206	85
Autres	59	18
<b>Total</b>	<b>1 594</b>	<b>1 476</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 25.2 DÉTAIL DES AUTRES CHARGES

	2012	2011
Litige	(161)	(139)
Cession d'actifs	(527)	(253)
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	-
Autres	(20)	(43)
<b>Total</b>	<b>(708)</b>	<b>(435)</b>

### 26. Produits et charges financiers

	2012	2011
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	11	24
Coût de l'endettement financier brut	(2 868)	(2 898)
<b>Coût net de l'endettement financier</b>	<b>(2 857)</b>	<b>(2 874)</b>
Variation valeur des instruments financiers	608	(530)
Gains et pertes de change	294	(1 412)
Abandon de créances	-	-
Autres	(147)	(159)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>755</b>	<b>(2 101)</b>

### 27. Impôts

PSB Industries a opté en 1990 pour le régime d'intégration fiscale pour certaines de ses filiales françaises contrôlées au moins à 95 %. Le groupe intégré comprend au 1er janvier 2009 la société-mère, CGL Pack Anney, CGL Pack Lorient, CGL Pack Service et Baikowski. Texen a également opté pour le régime d'intégration fiscale pour la majorité de ses filiales françaises.

La charge fiscale s'analyse comme suit :

	2012	2011
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt exigible	4 906	7 116
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	-	-
<b>Impôt différé</b>		
Différences temporelles	(37)	(1 105)
Variation de taux	-	-
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>4 869</b>	<b>6 011</b>

## 27.1 RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	2012	2011
Résultat net part du groupe	10 159	11 435
Impôt sur les résultats	4 869	6 011
Intérêts minoritaires	453	497
Résultat des sociétés mises en équivalence	(416)	(588)
Résultat comptable avant impôts (A)	15 065	17 355
Charge d'impôt théorique (33,33 % en 2012 et 33,33 % en 2011)	5 021	5 784
Variation de taux	-	-
Contribution sociale	64	140
Imposition à taux réduit	-	-
Différences permanentes	535	(63)
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé	-	-
Utilisation de report déficitaire	-	-
Impôts différés liés à des reports déficitaires	(690)	-
Différentiel de taux des filiales étrangères	26	226
Crédits d'impôts et autres impôts	(99)	(33)
Autres	11	(43)
Charge réelle d'impôt	4 869	6 011
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	32,32	34,64

## 27.2 VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2012	2011
Impôts différés passifs nets au 1 <sup>er</sup> janvier	531	1 846
Charge (produit) de l'exercice	(37)	(1 105)
Impôts différés directement imputés en capitaux propres	(335)	(465)
Autres effets (change, périmètre,...)	(143)	255
<b>Impôts différés passifs nets au 31 décembre</b>	<b>16</b>	<b>531</b>

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 27.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

	2012			2011		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles	1 495	5 892	282	1 304	5 824	(145)
Réévaluation des terrains à la juste valeur	-	597	-	-	597	-
Stocks	584	30	214	385	26	143
Instruments financiers	805	45	(121)	791	12	161
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	198	-	(548)	698	-	730
Provisions pour retraites	2 309	-	118	1 811	-	139
Autres provisions	47	50	(28)	40	93	(53)
Participation des salariés	658	-	(92)	746	-	243
Autres	526	34	212	271	25	(113)
Reclassement actif/passif	(3 848)	(3 848)	-	(3 705)	(3 705)	-
<b>Total</b>	<b>2 774</b>	<b>2 790</b>	<b>37</b>	<b>2 341</b>	<b>2 872</b>	<b>1 105</b>

En conformité avec le paragraphe 39 de l'IAS 12, le groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise dans la mesure où :

- les bénéfices non distribués de cette coentreprise ne seront pas distribués dans un avenir prévisible,
- la coentreprise japonaise ne peut pas distribuer ses bénéfices sans l'accord du groupe.

Les réserves s'élèvent à 5 239 milliers d'euros au 31/12/2012.

## 28. Information sectorielle

### 28.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Emballage cosmétique parfumerie	Emballage sur mesure	Chimie de spécialités	Autres activités*	Total
<b>En 2012</b>					
<b>Indicateurs de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	156 361	50 306	41 514	(94)	248 087
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 322	2 702	3 993	173	16 190
Résultat opérationnel	12 664	3 283	2 691	(1 471)	17 167
Produit de trésorerie	-	-	-	11	11
Coût de l'endettement brut	1 645	296	516	411	2 868
Résultat avant impôts	11 085	2 903	2 568	(1 491)	15 065
Quote-part de résultat des sociétés en équivalence	-	-	416	-	416
<b>Actif</b>					
Immobilisations corporelles nettes	50 750	19 516	36 475	1 942	108 683
Investissements industriels nets	12 704	3 767	8 798	278	25 547
BFR simplifié**	37 736	8 999	17 043	(853)	62 925
<b>Total bilan</b>	<b>138 364</b>	<b>40 046</b>	<b>65 628</b>	<b>9 308</b>	<b>253 346</b>
<b>Passif courant et non courant</b>					
Effectif	941	255	147	8	1 351
<b>En 2011</b>					
<b>Indicateurs de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	149 877	50 607	44 798	(233)	245 049
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 270	2 429	3 797	106	15 592
Résultat opérationnel	12 874	4 077	6 068	(689)	22 330
Produit de trésorerie	-	-	-	24	24
Coût de l'endettement brut	1 707	304	556	331	2 898
Résultat avant impôts	9 518	3 713	4 786	(662)	17 355
Quote-part de résultat des sociétés en équivalence	-	-	588	-	588
<b>Actif</b>					
Immobilisations corporelles nettes	46 968	18 401	32 187	1 878	99 434
Investissements industriels nets	9 972	3 088	5 632	168	18 860
BFR simplifié**	38 652	9 292	18 611	(485)	66 070
<b>Total bilan</b>	<b>131 215</b>	<b>38 733</b>	<b>64 209</b>	<b>10 411</b>	<b>244 568</b>
<b>Passif courant et non courant</b>					
Effectif	1 019	266	153	7	1 445

\* éliminations et société-mère / \*\* stocks nets + clients nets - fournisseurs

PSB Industries a réalisé un chiffre d'affaires total de 59,0 millions d'euros en 2012 (55,0 millions d'euros en 2011) dans les secteurs de l'emballage cosmétique parfumerie et de l'emballage sur mesure avec les différentes filiales d'un groupe international.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 28.2 PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.  
Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et goodwill.  
Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
<b>En 2012</b>		
France	94 507	121 525
Zone Euro (hors France)	64 037	-
Amérique	68 510	17 669
Asie	17 649	-
Autres	3 384	-
<b>Total</b>	<b>248 087</b>	<b>139 194</b>
<b>En 2011</b>		
France	98 679	112 026
Zone Euro (hors France)	59 508	-
Amérique	60 350	18 051
Asie	21 981	-
Autres	4 531	-
<b>Total</b>	<b>245 049</b>	<b>130 077</b>

## 29. Parties liées

### TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation, Baikowski Korea Corp. et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

	2012	2011
Chiffre d'affaires	9 145	12 867
Achats	1 985	2 313
Clients	4 306	3 916
Compte courant débiteur	605	530
Fournisseurs	391	534

## 30. Rémunération des membres du conseil d'administration

	2012	2011
Jetons de présence	153	144

### 31. Rémunération des dirigeants

Une charge de 38 milliers d'euros a été comptabilisée en 2012 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

	2012	2011
Avantages à court terme	930	1 253
Avantages à long terme	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
<b>Total rémunération</b>	<b>930</b>	<b>1 253</b>

### 32. Contrat de location financement

	Paiements minimaux futurs	Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple
<b>En 2012</b>		
Inférieur à un an	928	628
Entre un et cinq ans	2 003	841
Plus de cinq ans	604	-
<b>Total</b>	<b>3 535</b>	<b>1 469</b>
<b>En 2011</b>		
Inférieur à un an	1 467	579
Entre un et cinq ans	2 579	871
Plus de cinq ans	1 008	20
<b>Total</b>	<b>5 054</b>	<b>1 470</b>

### 33. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement à signaler.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

### 34. Honoraires des commissaires aux comptes

<b>ERNST &amp; YOUNG</b>	2012		2011	
	en euros HT	en %	en euros HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	64 700	42	74 800	59
Filiales intégrées globalement	73 100	48	51 500	41
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	15 925	10	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>	<b>126 300</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>	<b>126 300</b>	<b>100</b>

#### MAZARS

<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	58 700	24	41 500	20
Filiales intégrées globalement	165 620	66	156 700	76
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	17 875	7	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>242 195</b>	<b>97</b>	<b>198 200</b>	<b>96</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	8 670	3	8 100	4
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>8 670</b>	<b>3</b>	<b>8 100</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>250 865</b>	<b>100</b>	<b>206 300</b>	<b>100</b>

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2012.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 2.2 aux comptes consolidés.

- Votre société procède à chaque clôture à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10. et 4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.10. et 4 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

# Chapitre 4

## Comptes consolidés

- La note 2.13.5 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux instruments financiers décrit le traitement comptable des options de vente qui étaient détenues par un minoritaire et qui ont été levées intégralement au cours de l'exercice. Nous nous sommes assurés que le traitement et les options comptables retenus par votre société ne contreviennent pas aux principes généraux du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et que la note 2.13.5 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée à cet égard. Nos travaux ont consisté également à examiner les données et à vérifier que la note 2.13.5 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Annecy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Alain Chavance

Ernst & Young et Autres

Henri-Pierre Navas



# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Bilan de la société mère

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Terrains	386	386
Constructions	185	209
Autres immobilisations corporelles	39	-
<i>Immobilisations financières</i>		
Participations	27 873	24 092
Créances rattachées à des participations	-	-
Actions propres	1 089	1 129
Autres immobilisations financières	358	303
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>29 930</b>	<b>26 119</b>
<b>Actif circulant</b>		
Avances et acomptes versés	11	10
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	2 725	2 672
Valeurs mobilières de placement	355	1 763
Disponibilités	632	29
Charges constatées d'avance	-	2
<b>Total actif circulant</b>	<b>3 723</b>	<b>4 476</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>33 653</b>	<b>30 595</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 122	10 122
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	6 392	7 868
Report à nouveau	73	59
Acompte sur dividende	(1 838)	(2 573)
Résultat de l'exercice (bénéfice)	4 691	4 161
Provisions réglementées	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>27 554</b>	<b>27 751</b>
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177	161
Dettes fiscales et sociales	1 366	110
Autres dettes	4 556	2 573
<b>Total des dettes</b>	<b>6 099</b>	<b>2 844</b>
<b>Total du passif</b>	<b>33 653</b>	<b>30 595</b>

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Compte de résultat de la société mère

en milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Vente de services	372	239
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>372</b>	<b>239</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>372</b>	<b>239</b>
Autres achats et charges externes	(1 038)	(486)
Impôts et taxes	(42)	(26)
Salaires, traitements et charges sociales	(238)	(103)
Dotations aux amortissements et provisions	(57)	(24)
Autres charges	(261)	(271)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(1 636)</b>	<b>(910)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 264)</b>	<b>(671)</b>
Produits financiers de participation	5 846	5 349
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	18	45
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17	228
Autres produits financiers	7	11
Reprises sur provision et transfert de charges	301	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>6 189</b>	<b>5 633</b>
Intérêts et charges assimilés	(143)	(10)
Autres charges financières	(257)	(65)
Dotation aux provisions sur actif financier	(154)	(301)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(554)</b>	<b>(376)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 635</b>	<b>5 257</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>4 371</b>	<b>4 586</b>
Autres produits exceptionnels	-	-
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	320	(425)
Total des produits	6 881	5 872
Total des charges	(2 190)	(1 711)
<b>Bénéfice (total des produits - total des charges)</b>	<b>4 691</b>	<b>4 161</b>

# Annexe aux comptes sociaux

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

## 1. Faits marquants de l'exercice

La société PSB Industries est devenue société animatrice du groupe. Une convention de transfert de la convention d'assistance (qui liait PSB Services aux sociétés filiales de PSB Industries) a été signée le 23 novembre 2012 avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012. La société PSB Industries assure donc, depuis cette date, les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du groupe.

## 2. Principes comptables

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du code de commerce ainsi que du règlement du CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général retenant, notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

## 3. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de deux exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

agencement terrains	10 ans linéaire
constructions	30 ans linéaire
agencements	10 ans linéaire
meublier de bureau	10 ans linéaire
matériel de bureau	5 ans linéaire

### 3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

### 3.3. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### 3.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, régl-ementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

### 3.5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au prorata de l'ancienneté)

Hypothèses communes à l'ensemble des sociétés du groupe	31/12/2012
Taux d'actualisation	2,90 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	NA
Taux d'augmentation des salaires	
ouvriers et employés	2,50 %
technicien et agent de maîtrise	3,40 %
cadres	4,30 %
Table de mortalité	TF 00 - 02
Age moyen de départ à la retraite	62 ans

### 3.6. INTÉGRATION FISCALE

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Les sociétés concernées sont PSB Industries, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski.

## 4. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Au 01/01/12	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2012
Terrains	386	-	-	386
Constructions	725	-	-	725
Installations techniques, matériel et outillage	18	-	-	18
Autres immobilisations corporelles	-	72	-	72
<b>Total</b>	<b>1 129</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>1 201</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	(516)	-	(24)	(540)
Installations techniques, matériel et outillage	(17)	-	-	(17)
Autres immobilisations corporelles	-	-	(33)	(33)
<b>Total</b>	<b>(533)</b>	<b>-</b>	<b>(57)</b>	<b>(590)</b>

## 5. Immobilisations financières

Valeur brute	Au 01/01/12	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2012
Participations	24 092	3 781	-	27 873
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	1 430	1 036	1 223	1 243
Autres titres immobilisés	17	-	-	17
Autres créances immobilisés	286	1 092	1 036	342
<b>Total</b>	<b>25 825</b>	<b>5 909</b>	<b>2 259</b>	<b>29 475</b>
<b>Actions propres</b>				
En nombre de titres	54 449	42 486	45 247	51 688
En valeur (FIFO)	1 430	1 036	1 223	1 243

Au 31 décembre 2012, le cours de PSB Industries s'établit à 20,79 € et le cours moyen de décembre 2012 à 21,06 €.

Une provision de 154 K€ (soit 2,99 € par action) a été constituée à fin décembre 2012 pour valoriser les actions propres sur la base de ce cours moyen.

## 6. Provisions inscrites au bilan

Valeur brute	Au 01/01/12	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2012
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	301	154	301	154
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>154</b>	<b>301</b>	<b>154</b>

La provision pour dépréciation (actions propres) a été comptabilisée en charges financières.

## 7. Etat des créances

	Montant brut
Autres créances	2 725
<b>Total</b>	<b>2 725</b>

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### 8. Valeurs mobilières de placement

	Montant brut
FCP/Sicav Monétaire	355
<b>Total</b>	<b>355</b>

L'ensemble des FCP et SICAV monétaires détenus sont classés par l'AMF «monétaire euro».

### 9. Etat des dettes

	Montant brut
Emprunt auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Fournisseurs et comptes rattachés	177
Intégration fiscale	1 241
Autres dettes fiscales et sociales	125
Autres dettes*	4 556
<b>Total</b>	<b>6 099</b>

\* dont acompte sur dividende de 1 838 milliers d'euros.

Par ailleurs un acompte sur dividende de 2 573 milliers d'euros avait été payé en date du 30 janvier 2012 au titre de l'exercice 2011.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

### 10. Charges à payer

Postes du bilan concernés	Montant
Fournisseurs	48
Dettes fiscales et sociales	52

### 11. Produits à recevoir

Postes du bilan concernés	Montant
Autres créances	2 725
<b>Total</b>	<b>2 725</b>

## 12. Capital

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

	Au 01/01/12	Affectation du résultat	Dividendes versés	Acompte sur dividende	Résultat 2012	Au 31/12/2012
Capital	7 350	-	-	-	-	7 350
Primes d'émission	10 122	-	-	-	-	10 122
Réserves	8 691	4 161	(5 623)	-	-	7 229
Acompte sur dividende	(2 573)	-	2 573	(1 838)	-	(1 838)
Résultat	4 161	(4 161)	-	-	4 691	4 691
<b>Total</b>	<b>27 751</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 691</b>	<b>27 554</b>

## 13. Charges et produits constatés d'avance

Postes du bilan concernés	Montant
Charges constatées d'avance	-
Produits constatés d'avance	-

## 14. Ventilation du chiffre d'affaires net

Postes du bilan concernés	Montant
France	372
Export	-

## 15. Avances aux dirigeants

Aucune avance financière n'a été faite aux dirigeants.

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### 16. Engagements financiers

#### 16.1. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION

La société est redevable envers certains de ses anciens salariés, avant la filialisation de ses activités, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. La comptabilisation de la charge est enregistrée au fur et à mesure de leur versement.

En 2012, il a été comptabilisé une charge de 6 milliers d'euros correspondant aux versements effectués durant l'exercice. L'engagement total a été calculé en tenant compte, d'une part, des compléments de retraite auxquels l'entreprise s'est engagée auprès de chacun des bénéficiaires, et d'autre part, de leur espérance de vie calculée à partir d'un tableau statistique communiqué par les notaires.

#### 16.2. ENGAGEMENTS DE RACHATS DE TITRES

Néant

#### 16.3. ENGAGEMENTS D'INTEGRATION FISCALE

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société-mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2012 à 931 milliers d'euros.

#### 16.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS REÇUES

Néant

#### 16.5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CAUTIONS DONNÉES

Néant

#### 16.6. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DIF

Le volume d'heures de formation cumulé correspond aux droits acquis au titre du DIF par les salariés au 31 décembre 2012 est de 512 heures. Le volume d'heures de formation non utilisées au 31 décembre 2012 est de 512 heures.

#### 16.7. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement s'élève à 80 K€.

### 17. Effectif moyen

Au 31 décembre 2012, l'effectif moyen est de deux personnes.

### 18. Rémunération des dirigeants

	Montant
Organes d'administration (jetons de présence)	153
Organes de direction*	-

\* La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## 19. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Montant
Charges financières	212
Produits financiers	5 870

## 20. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	4 371	-	4 371
Impôt avant intégration	(957)	-	(957)
<b>Résultat avant intégration</b>	<b>3 414</b>	<b>-</b>	<b>3 414</b>
Produit net d'intégration fiscale	1 276	2	1 278
<b>Résultat après impôt</b>	<b>4 690</b>	<b>2</b>	<b>4 692</b>

## 21. Eléments du bilan concernant les entreprises liées

Postes du bilan concernés	Montant
Participations	27 873
Créances rattachées à des participations	-
Autres créances (location, compte courant et intégration fiscale)	1 381
Emprunt et dettes financières divers (compte courant)	640
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	1 241

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport financier annuel.

## 22. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice	4 691 866
Impôt sur les bénéfices	(320 451)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 371 415</b>
Variation des provisions réglementées	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>4 371 415</b>

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Tableau des filiales et participations

#### 1. Filiales françaises

> 50 % du capital détenu par la société

en milliers d'euros	Baikowski	CGL Pack service	Texen holding	PSB Services
Capital	4 211	2 000	4 000	10
Capitaux propres autres que le capital	19 359	7 361	36 888	(203)
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	99,97	100
Chiffre d'affaires en 2012	37 047	3 823	-	2 611
Résultat en 2012	3 084	1 433	8 401	(213)
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736	3 804	13 323	10
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736	3 804	13 323	10
Dividendes encaissés en 2012	1 600	1 300	2 945	-
Prêts et avances accordés	1 160	-	-	-
Cautions et avals donnés	-	-	-	-

#### 2. Participations

10 à 50 % du capital détenu par la société

Néant

Les résultats présentés dans ce tableau sont des résultats sociaux ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du groupe dans le cadre de l'harmonisation des procédures.

## Résultat au cours des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	371 911	238 788	218 325	250 417	314 455
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	4 281 445	4 911 354	2 360 750	2 381 434	6 010 085
Impôt sur les bénéfices	320 451	425 110	369 683	344 025	680 650
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	4 691 866	4 160 783	2 330 627	3 628 479	5 390 915
Résultat distribué	4 410 000	5 696 250	5 328 750	3 675 000	4 226 250
<i>Résultat par action</i>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,25	1,22	0,54	0,74	1,82
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,28	1,13	0,63	0,99	1,47
Dividende attribué à chaque action	1,20**	1,55	1,45	1,00	1,15
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	1	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	-*	-*	-*	-*	-*
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale ..)	-*	-*	-*	-*	-*
<i>Renseignements boursiers</i>					
Cours maximum	28,70	30,47	27,50	18,84	42,05
Cours minimum	19,60	19,30	16,10	10,80	11,02
Nombre de titres échangés	212 896	360 451	482 399	329 878	313 815

\* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

\*\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2013.

# Chapitre 5

## Comptes sociaux

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisation financières » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêt des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Anncy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Alain Chavance

Ernst & Young et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 6

## Gouvernance

### 1. Règles de gouvernance

PSB Industries poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'utiliser le comité des nominations, dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires. Il est composé de neuf hommes. En application de l'article L823-19 et suivant du code de commerce, le conseil d'administration a décidé de remplir les fonctions de comité d'audit.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements. Le conseil d'administration ne compte pas d'administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries, sans aucune limitation de pouvoir.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe PSB Industries dispose d'une charte éthique, afin d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

### 2. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

L'article 33 des statuts de la société précise les modalités de participation de tout actionnaire aux assemblées générales, à savoir :

- Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres nominatifs sont libérées des versements exigibles compte tenu des conditions prévues par les dispositions en vigueur, et immatriculés à son nom au plus tard au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Il est alors admis sur simple justification de son identité.

S'il possède des actions au porteur, il doit faire procéder à l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code Monétaire et Financier.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation. Celle-ci est délivrée par l'intermédiaire habilité en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour son compte. L'actionnaire qui souhaite participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, peut également se voir délivrer une attestation.

- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.

- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

- Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

- Le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur et pour permettre à ce dernier d'assister à l'assemblée, les actions qu'il détient en gage, dans les conditions prévues au paragraphe 1<sup>er</sup> ci-dessus ; ce dépôt est effectué aux frais du débiteur.

- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La procuration donnée par un actionnaire est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique, et indique ses nom, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

La notification de désignation et la révocation du mandataire peuvent intervenir par voie électronique.

### 3. Rapport du Président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

#### 1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les informations relatives à la composition du conseil à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans le «gouvernement d'entreprise» page 7. Il convient de rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le conseil d'administration remplit les fonctions de comité d'audit, c'est-à-dire exerce les fonctions définies par l'article L.823-19 du code de commerce. Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut-être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par lettre simple, 15 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2012, le conseil d'administration s'est réuni six fois, avec un taux de présence de 80,36 % pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels et la validation des comptes trimestriels. Un comité des rémunérations s'est également tenu cette année. Deux autres réunions des administrateurs ont eu lieu pour aborder notamment les thèmes suivants : budgets prévisionnels, acquisitions, cessions, décisions stratégiques, évolutions technologiques... Pour l'année 2013, un comité stratégique a été créé pour remplacer ces réunions informelles des administrateurs afin d'échanger sur les thèmes suivants : réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, budget annuel et plan à trois et cinq ans, investissements, partenariats, développements de nouveaux produits ou de nouveaux marchés...

Au cours de ces séances, la direction générale du groupe rend compte des opérations conduites au sein des trois pôles d'activité, accompagnées éventuellement des directions générales des différents métiers.

Par ailleurs, des rapports mensuels concernant les indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du groupe sont adressés aux administrateurs.

#### 2. CONTROLE INTERNE

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de PSB Industries vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

##### 2.1 Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du groupe dans le cadre d'une mission d'audit annuelle et ce, depuis 2010.

La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille (chiffre d'affaires 2012 de 1,3 M€) dans ce cadre de contrôle interne.

Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet, trimestriel pour l'une et semestriel pour l'autre, au groupe, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son correct fonctionnement.

Parallèlement, des missions d'audit sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB Industries.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

# Chapitre 6

## Gouvernance

### 2.1.1 Organisation et acteurs

PSB Industries est constitué de trois pôles recouvrant des métiers distincts. Chaque métier regroupe des entreprises de taille moyenne ou petite, comptant de 7 à 204 personnes, selon des périmètres dénombrant de 3 à 11 entités. A la tête de chaque métier, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale du groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les dirigeants de chaque entité de leur pôle, leur responsable qualité, ainsi que leurs personnels d'encadrement.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, la cellule de gestion des risques, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

Par ailleurs, en 2012, PSB Industries a créé un comité exécutif (Comex) composé du président de PSB Industries, des présidents des trois pôles ainsi que du directeur financier du groupe. Son rôle est de définir la vision de PSB Industries en inventant et préparant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

### 2.1.2 Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du groupe. Ainsi, au sein de chaque métier, des comités réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur entité, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tous risques pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du groupe. Il s'agit du processus budgétaire, du processus de reporting, et des revues d'affaires mensuelles.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire tout comme le processus de reporting comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du groupe.

Le troisième pilier du pilotage de la direction générale vers les filiales est constitué par les revues d'affaires mensuelles. Elles réunissent le président du groupe et les présidents de chaque pôle. Elles ont pour objectifs l'analyse des résultats mensuels, des besoins en fonds de roulement, des investissements et l'actualisation des prévisions.

### 2.1.3 Système de gestion des risques

La cellule de gestion des risques met à jour une cartographie des risques au sein de PSB Industries.

Ce processus, associé à l'organisation spécifique de PSB Industries, permet une analyse suivie des risques de chaque métier et la diffusion d'une information fiable et rapide au sein du groupe.

- Principes généraux de gestion des risques :

Dans le cadre de ses activités, PSB Industries mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

La direction financière du groupe, en liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts – financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

- Processus de cartographie des principaux risques : identification et analyse

Le groupe a réalisé en 2012 l'actualisation complète de sa cartographie des risques impliquant les directions générales et principaux responsables de chacun des trois métiers.

Le processus s'est appuyé sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les métiers.

La direction générale du groupe a revu le portefeuille de risques évalué pour en dégager des axes de progrès et mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action.

Les risques identifiés au sein des filiales sont des risques de trois natures : premièrement les risques industriels liés aux accidents ou aux sinistres, aux approvisionnements, à la perte de savoir-faire ou de compétence, à la défaillance des systèmes d'information, deuxièmement les risques commerciaux liés à la pression sur les prix, à la dépendance forte à un client majeur, à la concurrence, au défaut qualité majeur, et troisièmement les risques juridiques, financiers et sociétaux liés à la réglementation, aux contentieux, aux taux d'intérêt et de change, et au financement et à la gestion du besoin en fonds de roulement.

- Procédures de gestion des principaux risques :

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels. Des plans d'actions sont régulièrement initiés pour renforcer davantage cette couverture. En 2012, l'exercice de cartographie des risques a conduit le groupe à se concentrer sur sept risques principaux pour lesquels des plans d'actions spécifiques ont été lancés. Ces plans d'actions concernent la production, les clients et marchés, et les ressources. Ce dispositif de maîtrise fait l'objet d'un suivi régulier au sein des comités de direction des filiales ainsi que par la direction générale du groupe.

- Surveillance des risques et des procédures de gestion des risques :

La mission de la cellule de gestion des risques consiste aussi à animer le processus de gestion des risques au sein du groupe et à apprécier la correcte mise en œuvre des dispositifs de maîtrise par les différents responsables.

#### **2.1.4 Activités de contrôle**

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

#### **2.1.5 Surveillance du dispositif de contrôle interne**

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles auxquelles participe la direction générale de chaque métier et la direction financière du groupe.

D'autre part, pour une meilleure maîtrise des activités du groupe, ce dispositif est complété depuis 2009 par des contrôles auto-évaluatifs, encadrés par la direction financière du groupe. Utilisant le dispositif de contrôle interne comme un des moyens de traitement des risques, l'objectif de PSB Industries a été de construire son propre socle de contrôle interne et de déployer une documentation du contrôle interne au sein du groupe. Ce socle est centré sur un nombre limité de contrôles cibles attendus, prenant la forme de « bonnes pratiques » sur des processus de contrôle interne essentiels, et sur les enjeux propres du groupe. Cette démarche permet à la direction du groupe d'anticiper les risques, de sécuriser les processus, et d'optimiser les performances par le partage des bonnes pratiques de gestion.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, des experts-comptables des entités, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

### **2.2 Processus relatifs à l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

#### **2.2.1 Organisation comptable et financière**

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents métiers.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

# Chapitre 6

## Gouvernance

### 2.2.2 Système d'information comptable et financier

Au sein du groupe PSB Industries, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents métiers sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie, de consolidation, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

L'outil budgétaire est harmonisé avec celui utilisé par le reporting, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. Cette harmonisation facilite le suivi et améliore le processus budgétaire.

Les données sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

### 2.2.3 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment.

Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

Par ailleurs, afin d'éviter les risques liés à des opérations comptables nouvelles et complexes à la clôture des comptes, la direction financière a mis en œuvre un dispositif d'identification et d'analyse de ces risques, réunissant les deux commissaires aux comptes, les directions financières du groupe et de chaque métier. Lors de ces entretiens, les points comptables pouvant avoir un impact sur les états financiers sont exposés, analysés, et la solution la plus adaptée à leur comptabilisation est approuvée par tous les intervenants.

### 2.2.4 Activité de contrôle

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du groupe, sur des actions d'autocontrôle.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du groupe sont vérifiés au minimum deux fois par an par un cabinet d'expertise comptable. Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

### 2.2.5 Communication financière et comptable

PSB Industries applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reportings internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du groupe, rapprochées des informations collectées lors des reportings. Les éventuels écarts constatés sont expliqués. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au conseil d'administration avant leur publication.

# Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société PSB Industries

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **1. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **2. Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Annecy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Alain Chavance

Ernst & Young et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 6

## Gouvernance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **2.1 AVEC LA SOCIÉTÉ MAJEST, ADMINISTRATEUR DE VOTRE SOCIÉTÉ**

###### **Personnes concernées**

MM. Jean-Claude Cachat et Julien Cachat.

###### **Nature et objet**

Mission de diagnostic du groupe sur des aspects relatifs à la stratégie, aux ressources et à l'organisation.

**Modalités**

Votre société avait confié en 2010, sous la coordination de son président, à la société Majest, une mission consistant à l'établissement d'un diagnostic du groupe sur des aspects relatifs à la stratégie, aux ressources et à l'organisation. Cette mission a fait l'objet d'avenants afin de la proroger.

Au titre de cette convention et de son dernier avenant prorogeant la mission jusqu'au cours de l'année 2012, il a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2012 de votre société une charge de 123 211,29 € toutes taxes comprises.

**2.2 AVEC LA SOCIÉTÉ PSB SERVICES S.N.C., FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ****Personnes concernées**

MM. Jean-Baptiste Bosson et Olivier Salaun.

**Nature et objet**

Bail de locaux : votre société est propriétaire d'un immeuble occupé par la société PSB Services S.N.C.

**Modalités**

Votre société facture à la société PSB Services S.N.C. des loyers définis dans le bail commercial étant précisé que les loyers concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2012 ; le bail commercial entre la société PSB Services S.N.C. et votre société ayant pris fin à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2012, et ce, au terme d'un acte de résiliation de bail commercial en date du 3 décembre 2012. Au titre de cette convention, votre société a facturé, au cours de l'exercice 2012, 70 818 € hors taxes à la société PSB Services S.N.C.

Annecy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Alain Chavance

Ernst & Young et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

### Projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2013

#### 1. Décisions ordinaires

##### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'accomplissement de leur mandat pour ledit exercice.

##### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après présentation du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions visées aux Articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont énoncées.

##### TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter et répartir le bénéfice de l'exercice 2012 s'élevant à 4 691 865,81 €, de la manière suivante :

Distribution de la somme de à titre de dividendes aux actionnaires	4 410 000,00 €
Affectation du solde au compte "autres réserves"	281 865,81 €

Etant précisé que sur ce dividende de 1,20 euro par action, il a déjà été payé 0,5 euro sous forme d'un acompte à compter du 10 janvier 2013 (soit 1 837 500 € sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre) conformément à la décision du conseil d'administration du 16 novembre 2012. Le solde de 0,70 euro par action reste dû (soit au total 2 572 500 euros, sous réserve du dividende non versé aux actions détenues en propre), lequel sera mis en paiement à compter du 3 juin 2013.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu à :

- à une retenue à la source de 15,50% au titre des prélèvements sociaux ;
- à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 21 %, sauf demande de dispense du bénéficiaire lorsque son revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, veufs ou divorcés) ou 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2011	1,55	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2010	1,45	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2009	1,00	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

En outre, l'assemblée générale, après présentation du rapport sur la gestion du groupe établi par le conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler l'autorisation donnée à la société par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2012, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte AMAFI ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans la limite suivante : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 50 € par action et le prix minimum de vente sera fixé à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 18 375 000 €.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne en conséquence tous pouvoirs au conseil d'administration, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

#### SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer à 187 000 € le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

#### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2012, aux fonctions d'administrateur de Monsieur Olivier Salaun, en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Bosson, démissionnaire.

Monsieur Olivier Salaun exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration en date du 25 février 2013, aux fonctions d'administrateur de la société MB Investissement, en remplacement de Monsieur Jacques Entremont, démissionnaire.

La société MB Investissement exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, afin de se conformer aux dispositions légales relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration, de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres déjà en fonction :

Madame Sabine Entremont  
née le 20 avril 1966 à Annecy (74)  
demeurant avenue de Loverchy (74000) ANNECY

et

Madame Emmanuelle Cachat épouse Pigato  
née le 1<sup>er</sup> janvier 1963 à Annecy (74)  
demeurant 7 route du Port (74290) VEYRIER-DU-LAC

Mesdames Entremont et Pigato sont nommées pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Mesdames Entremont et Pigato ont fait savoir par avance à la société qu'elles accepteraient ces fonctions si celles-ci venaient à lui être conférées et ont déclaré satisfaire aux conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice de ce mandat.

## 2. Décisions extraordinaires

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'adapter l'objet social statutaire par rapport aux activités actuelles de la société et de le libeller ainsi :

#### Article 3 - Objet

"La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- l'exploitation de toutes activités, directement ou indirectement, relatives à la fabrication et au commerce de tous produits chimiques ou manufacturés.
- la prise de participation dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières,
- la réalisation de toute prestation de service en matière administrative, financière, commerciale et de gestion au profit de filiales du groupe, y compris leurs sous-traitances,
- l'étude, la recherche, l'acquisition, la cession et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, marques ou procédés ; l'acquisition, la concession, l'apport et l'exploitation directe ou indirecte de toutes licences et toutes opérations accessoires,
- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,

La société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et, soit seule, soit en participation, association ou société, avec tous tiers et autres sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit,

Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social."

## ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 13 des statuts relatif à l'exercice du droit de vote en indiquant que le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions collectives sauf pour celles concernant l'affectation des bénéfices de l'exercice où il est réservé à l'usufruitier.

**L'article 13 - Indivisibilité des actions** est donc libellé ainsi qu'il suit :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, à la demande du copropriétaire le plus diligent.

En cas de démembrement de la propriété d'une action nominative, l'inscription sur les registres sociaux mentionne le nom de l'usufruitier et du ou des nus-propiétaires.

Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions collectives sauf pour celles concernant l'affectation des bénéfices de l'exercice où il est réservé à l'usufruitier.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et autres dispositions légales applicables aux sociétés dont les titres sont admis à un marché réglementé, avec la faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société, au profit des salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ;

- fixe à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;

- décide que les attributions d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter un pourcentage supérieur à 2 % du capital social au jour de la présente assemblée ;

- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à deux ans, et que les actions attribuées devront être conservées par leurs bénéficiaires pendant une durée fixée par le conseil d'administration, laquelle ne pourra être inférieure à deux ans. Toutefois, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition, pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions, serait au moins égal à quatre ans, à réduire ou supprimer la période de conservation pour les actions considérées.

- prend acte qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;

- délègue tous les pouvoirs au conseil d'administration, avec la faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les termes et conditions précités ou fixés par les textes en vigueur et notamment :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes et, le cas échéant, modifier son choix avant l'attribution définitive des actions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation et les dates de jouissance des actions nouvelles,
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales,
- constater la réalisation des augmentations de capital et modifier les statuts en conséquence,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les droits à attribution en cas d'opérations financières,
- et, de manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;

- prendre acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, le conseil d'administration en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

### TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie ;

- fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

- décide que le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas représenter un pourcentage supérieur à 2% du capital social au jour de la présente assemblée ;

- décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE et/ou BSAAR à émettre au profit de la catégorie de personnes suivantes : Tous salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés dont 95% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société, ou de certaines catégories d'entre eux ;

- constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires, au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société à émettre sur exercice des bons ;

- décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité des émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits au sein de la catégorie de personne définie ci-dessus ;

- décide que le conseil d'administration, outre de s'assurer que toutes les dispositions légales se trouvent respectées, aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment :

- fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définies ci-dessus, tous critères de performance au titre de leur attribution, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon et, après avis pris auprès d'un expert indépendant, les caractéristiques des bons, notamment le prix d'émission et le prix d'exercice sur le fondement des méthodes de valorisation usuelles en la matière en prenant en compte les paramètres influençant la valeur des bons et des actions sous-jacentes (par exemple : le prix d'exercice, la période d'incessibilité, le seuil de déclenchement, la politique de distribution de dividendes, le cours et la volatilité de l'action de la société), les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
- constater la réalisation des augmentations de capital qui résulteraient de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR, et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière ;

- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration établira un rapport complémentaire à l'assemblée générale ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

### QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, connaissance prise des dispositions des articles L 225-138-1, L 225-129-2 et L225-129-6 du Code de Commerce et des articles L 3332-18 à L 332-24 du Code du Travail, décide :

- de déléguer au conseil d'administration, et après la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 du Code du travail qui devra intervenir dans un délai maximum d'un an, sa compétence pour augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant

accès au capital de la société réservées aux salariés adhérents audit plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe ;

- que l'augmentation de capital en application de la présente résolution ne pourra excéder 3% du capital social de la société au jour de la présente assemblée ;

- que la présente autorisation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, aux titres de capital à émettre dans le cadre de la présente résolution ;

- que le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail et sera au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ;

- de donner au conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

La présente délégation, si elle est adoptée, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

#### **QUINZIÈME RÉOLUTION**

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires requises.

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

Assemblée générale mixte du 27 mai 2013  
douzième résolution

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants sociaux de votre société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Les attributions d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter un pourcentage supérieur à 2 % du capital social au jour de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder.

Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Anancy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Alain Chavance

Ernst & Young et Autres

Henri-Pierre Navas

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), réservée aux salariés et/ou aux dirigeants sociaux de votre société et/ou des sociétés dont 95% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par votre société, ou certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait pas représenter un pourcentage supérieur à 2% du capital social au jour de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Anancy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Alain Chavance

Ernst & Young et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 7

## Assemblée Générale

Assemblée générale mixte du 27 mai 2013  
quatorzième résolution

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de cette opération ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la présente Assemblée.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Anancy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Alain Chavance

Ernst & Young et Autres

Henri-Pierre Navas

# Chapitre 8

## Organes de contrôle et attestation

### 1. Honoraires des commissaires aux comptes

<b>ERNST &amp; YOUNG</b>	2012		2011	
	en euros HT	en %	en euros HT	en %
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	64 700	42	74 800	59
Filiales intégrées globalement	73 100	48	51 500	41
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	15 925	10	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>	<b>126 300</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>153 725</b>	<b>100</b>	<b>126 300</b>	<b>100</b>

#### MAZARS

<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	58 700	24	41 500	20
Filiales intégrées globalement	165 620	66	156 700	76
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
Emetteur	17 875	7	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total audit</b>	<b>242 195</b>	<b>97</b>	<b>198 200</b>	<b>96</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	8 670	3	8 100	4
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>8 670</b>	<b>3</b>	<b>8 100</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>250 865</b>	<b>100</b>	<b>206 300</b>	<b>100</b>

# Chapitre 8

## Organes de contrôle et attestation

Deux cabinets, Ernst & Young et autres ainsi que le Cabinet Mazars assurent le contrôle de PSB Industries en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Monsieur Olivier Bietrix, domicilié Le Premium 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex, et la société Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés en 2010 jusqu'en 2016 (assemblée générale de 2016 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015).

### **2. Attestation du responsable du rapport financier**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général  
Olivier Salaun

# Chapitre 9

## Sommaire d'accès rapide

### Attestation et rapports

Attestation du responsable du rapport financier p. 114

Rapports des contrôleurs légaux

- attestation de présence et rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales p. 29 à 31
- rapport sur les comptes consolidés p. 79, 80
- rapport sur les comptes annuels p. 94, 95
- rapport sur le rapport du Président du conseil d'administration p. 101
- rapport sur les conventions et engagements réglementés p. 102, 103
- rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre p. 110
- rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription p. 111
- rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise p. 112

### Renseignements de caractère général sur le titre

Renseignements sur l'action PSB Industries p. 4

Evolution boursière au cours des 3 dernières années p. 5

Dividende par action p. 5, 7

Evolution du cours de l'action au cours de l'exercice 2012 p. 4

Autres informations p. 5

### Capital et droits de vote

Actionnariat p. 4

Evolution de l'actionnariat p. 14

### Activités du groupe

Activités du groupe et organigramme p. 2

Chiffres clés p. 6, 32

Informations chiffrées sectorielles p. 75

### Analyse des risques du groupe

Facteurs de risques p. 25

Gestion des risques p. 64

### Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Note méthodologique p. 17

Informations sociales p.18 à 22

Informations environnementales p. 22,23

Informations sociétales p. 24

# **Chapitre 9**

## **Sommaire d'accès rapide**

### ***Patrimoine, situation financière et résultats***

Comptes consolidés et annexes p. 32 à 79

Engagements hors bilan p. 69

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux p. 78, 113

Recherche et développement p. 25

### ***Gouvernement d'entreprise***

Composition p. 8 à 12

Fonctionnement des organes d'administration p. 96 à 100

Composition du comité exécutif p. 2

Conventions réglementées p. 102

### ***Evolution récente et perspectives***

Projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire p. 104 à 109

Perspectives pour l'année 2013 p. 7

# PSB INDUSTRIES

BP 22 - F-74001 ANNECY CEDEX

TEL. +33 4 50 09 00 02 - FAX +33 4 50 27 11 78

finance@psbindus.com - www.psbindus.com

# TEXEN

ZI LE POGNAT - BP 77 - F-01460 BRION

TEL. +33 4 74 76 71 60 - FAX +33 4 74 76 71 58

www.texenpartner.com

# CGL PACK

BP 9020 - F-74990 ANNECY CEDEX 9

TEL. +33 4 50 27 34 50 - FAX +33 4 50 27 34 47

www.cglpack.com

# BAIKOWSKI

BP 501 - F-74339 LA BALME DE SILLINGY CEDEX

TEL. +33 4 50 22 69 02 - FAX +33 4 50 22 28 92

www.baikowski.com